L'INNOVATION A L'APF

Recueil de pratiques inspirantes

APF France handicap

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Le projet Innovation de la Direction du développement et de l'offre de service (DDOS) est porté par :

Christelle Codé
(Chargée d'études)

Léna Eschbach
(Chef de projet Innovation et Développement)

Suzanne Malissard
(Chef de projet Innovation et Développement)

Il s'appuie sur un comité de pilotage composé de :

Françoise Amet
(Responsable régionale offre de service Grand Est)

Murielle Chauvel
(Directrice Adjointe du Développement et de l'Offre de Service)

Aurélie Corbin
(Responsable régionale offre de service Occitanie)

Julie Merveilleau
(Responsable apprentissage et formation de l'IEM de Talence)

Nathalie Perpinial
(Responsable régionale offre de service Nouvelle Aquitaine)

Sandrine Turbet-Delof
(Directrice du pôle adultes de Haute-Garonne)

Delphine Vallérie
(Directrice des foyers Keraman en Bretagne)

Les monographies présentées dans cette brochure ont été rédigées par :

Marie Brosset-Houbron, Murielle Chauvel, Christelle Codé, Mathilde Dissoubray, Léna Eschbach, Elisa Herri, Alexis Hubert, Suzanne Malissard, Clément Souris

INTRODUCTION

L'année écoulée, nous a prouvé encore une fois, que les pratiques innovantes apportent des réponses concrètes aux préoccupations des acteurs de terrains et aux personnes en situation de handicap. Ces innovations permettent non seulement de moderniser les organisations actuelles, mais aussi d'imaginer des pratiques nouvelles. APF France handicap, s'inscrit pleinement dans cette démarche et de diverses façons.

Douze projets variés et inspirants ont fait l'objet d'une monographie dans le cadre de **« APF France handicap innove ! »** que vous retrouverez dans le cœur de la brochure. Afin de les valoriser n'hésitez pas à faire remonter les projets développés sur votre territoire via les responsables régionaux de l'offre de service.

Réussir l'innovation, c'est également essaimer les bonnes pratiques.

« APF France handicap résonne ! » a rencontré un franc succès. Deux promotions travaillent en parallèle : la première a permis d'accompagner 10 directeurs qui souhaitaient mettre en œuvre et adapter l'outil « Arbre à Projets[1] » dans leur structure. La seconde a pour objectif d'essaimer les ateliers d'appropriation en santé[2], pouvant aller jusqu'à la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique du patient.

Du côté d'**APF lab** : l'accompagnement des 30 projets du **laboratoire de l'innovation** arrive à terme et il est temps d'évaluer l'impact des différentes démarches. **APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies** poursuit la dynamique de co-conception avec les personnes en situation de handicap de produits et applications imaginés par des start-ups ou des grandes entreprises. Enfin, Le CRN-T devient **APF Lab - le Hub**, son offre de service se diversifie en lien avec une veille technologique de haut niveau, une impulsion nationale et des partenaires R&D plus nombreux.

Nous encourageons toutes les régions à valoriser leurs initiatives et pratiques innovantes au service des personnes en situation de handicap.

Bonne lecture !

Prosper Teboul
Directeur Général d'APF France handicap

[1] Voir monographie n°1 Février 2016
[2] Voir monographie n°16 Mai 2017

SOMMAIRE

Introduction P. 3

Les prix 2018 P. 5

APF France handicap résonne ! P. 6

APF Lab P. 7

APF France handicap Innove ! : les projets documentés

Répartition géographique P. 8

Détail des projets P. 9

Evaluation de projet P. 34

Evaluer les innovations P. 36

Jean-Baptiste Capgras, IFROSS

Evaluation APF Lab le laboratoire de l'innovation P. 37

LES PRIX

En 2018, plusieurs projets ont reçu une distinction !

L'IEM Christian Dabbadie à Villeneuve D'Ascq a reçu une mention aux Trophées Direction[s] dans la catégorie « Coopération et ouverture sur le territoire »

L'IEM a ouvert un Tiers Lieu appelé « Le Portail » pour « faire société » en interne de l'ESMS comme un mode d'inclusion à part entière et ainsi de « décadrer le regard » sur les handicaps. Il est composé de 5 pôles :

- **La plateforme d'entreprise** qui accueille des séminaires d'entreprises et à terme des espaces de co working ;
- **Le Handifablab** qui forme à l'utilisation des imprimantes 3D et permet la conception et la réalisation d'objets par l'intermédiaire de cette technologie ;
- **Les Arts et la Culture** qui facilitent la démocratisation culturelle par le biais d'expositions permanentes et la production artistique par la présence d'artistes en résidence ;
- **La Maison Universelle** qui offre un lieu de formation et d'information sur l'habitat universel et ses multiples déclinaisons inclusives hors institution ;
- **La Place du Marché** qui propose un marché hebdomadaire à base de produits locaux issus des circuits courts, un Repair Café et, avec à terme des jardins partagés et un espace pédagogique de formation au développement durable.

L'IEM de Talence a remporté le coup de cœur RSE des Trophées de l'innovation de la FEHAP pour le logiciel « vie quotidienne ».

« Vie quotidienne » est un programme de gestion servant d'interface entre les professionnels de cuisine, les aides-soignants, les aides-médico-psychologiques, les animateurs, les veilleurs et les résidents. Le logiciel, qui a été réalisé en étroite collaboration avec tous les acteurs qui se servent du logiciel au quotidien, peut être utilisé sur tout type de support informatique.

Il permet de s'adapter au plus près des besoins des jeunes en termes de lever, de coucher et de repas, ce qui permet aussi aux professionnels de mieux organiser leur travail.

L'IEM Paul Dupas du Vent de Bise à Liévin a reçu 4 prix pour l'École des têtes en l'air !

Ce projet a été primé par **:**

- les Trophées de l'innovation de la FEHAP
- le prix Klésia « Accompagnement handicap »
- le prix Ocirp « Handicap » dans la catégorie « Parcours scolaire et enseignement »
- les Épis d'Or de la Fondation REDS, dans la catégorie « Éducation »

À l'origine, l'IEM a mis en place une section de télé-pilotage de drone loisir. Au-delà de cette approche ludique, les jeunes peuvent suivre une formation professionnelle au télé-pilotage des drones dispensée par des encadrants de l'IEM formés dans le secteur de l'aéronautique. Un nouveau débouché professionnel pour les jeunes en situation de handicap moteur !

Le programme Éducation Thérapeutique du Patient 24/87 APF France handicap a été récompensé par le prix Atout Soleil pour le programme « Évoluer en confiance avec handicap moteur et troubles associés ».

Ce programme d'ETP s'inscrit dans le souhait de donner une dimension complémentaire aux accompagnements collectifs et individuels en santé. Il est le fruit d'une mutualisation des compétences entre les délégations et des établissements et services médico-sociaux d'APF France handicap au bénéfice d'enfants et d'adultes en situation de handicap moteur avec troubles associés

APF France handicap résonne !

Maquette du proj'image du SESSAD d'Aytré en Charente Maritime.

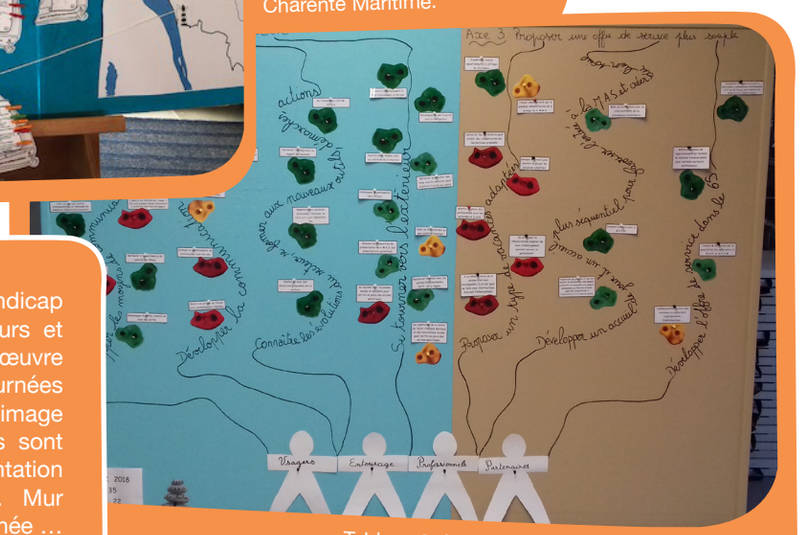

Tableau 2 du proj'image de la MAS d'Azun dans les Hautes Pyrénées

LA PREMIÈRE PROMOTION d'APF France handicap résonne ! rassemblait une dizaine de directeurs et d'adjoints autour de l'appropriation et la mise en œuvre de l'Arbre à Projet dans leur structure. Après 3 journées de rencontres et d'échanges autour du Proj'image (nom générique de l'outil) plusieurs structures sont maintenant dotées de leur propre visuel de présentation de l'avancement du projet d'établissement. Mur d'escalade, voilier prenant le large, bande dessinée … chaque structure s'approprie l'outil et choisit le visuel qui les représente.

En parallèle une **DEUXIÈME PROMOTION** a commencé ses travaux : 5 structures vont mettre en place des ateliers d'appropriation en santé, pouvant aller jusqu'à des programmes d'éducation thérapeutique du patient (qui nécessitent une autorisation ARS). Les ateliers en santé sont des espaces collectifs dans lesquels les personnes en situation de handicap s'interrogent ensemble sur le regard porté sur soi, sur sa capacité à être et à faire. Comme pour la première année, la Direction du Développement et de l'Offre de Service propose aux porteurs de projet un accompagnement collectif (3 ou 4 journées de travail) et un accompagnement individuel pour les porteurs en ressentant le besoin.

APF LAB

APF - LAB LE HUB

APF Lab - le Hub est le centre d'expertise et de ressources nouvelles technologies et communication qui, depuis 1996, facilite l'accès au numérique aux personnes en situation de handicap afin de les aider dans leur vie quotidienne.

APF Lab – le Hub est l'interlocuteur privilégié de toute personne physique ou morale à la recherche de solutions d'accès au numérique ou qui souhaite mieux comprendre les usages des personnes en situation de handicap dans ce domaine.

APF Lab – le Hub collabore étroitement avec d'autres associations, des entreprises, des grandes écoles et des universités afin d'imaginer les applications inclusives de demain des technologies émergentes. Conformément aux objectifs fixés par APF Lab, l'innovation au sein d'APF Lab – le Hub repose également sur l'analyse de la valeur d'usage des aides techniques et sur l'implication des personnes en situation de handicap dans les processus de conception et de création.

APF LAB – LE HUB, FAIRE DU NUMÉRIQUE UN FACILITATEUR DU QUOTIDIEN !

APF LAB LE LABO

En 2017, 30 projets avaient été sélectionnés puis accompagnés par APF Lab Le Laboratoire de l'innovation. L'accompagnement individuel et collectif de ces dynamiques touche à sa fin en 2019, l'évaluation des impacts des projets est en cours. Pour en savoir plus rendez-vous page **38.**

APF LAB H&NT

Afin de donner aux personnes en situation de handicap le pouvoir d'innover, APF Lab Handicap et Nouvelles Technologies organise des Ateliers Innovation dans les établissements et délégations APF France handicap. APF Lab fait ainsi participer des usagers et adhérents à la conception et au test de produits innovants proposés par des entreprises. Ces produits sont souvent des produits spécialement conçus pour des personnes en situation de handicap mais il s'agit aussi parfois de produits pour le grand public. Ainsi, en 2018, à la Résidence du Maine, plusieurs usagers ont pu tester une nouvelle borne de remise de chèques conçue par Axa Banque. Ce test a permis d'identifier des améliorations à apporter au logiciel de la borne afin que celle-ci soit plus accessible pour des personnes à mobilité réduite. En sollicitant l'expertise d'usage des usagers et adhérents, APF Lab s'inscrit pleinement dans la logique de « pouvoir d'agir » du projet associatif d'APF France handicap, tout en s'assurant que les innovations répondent aux besoins réels.

Quelques sujets actuellement étudiés au sein du service :

- L'inclusion grâce aux jeux vidéos : quelles solutions pour que tout le monde puisse jouer ?
- Le livre qu'il soit maintenant numérique ou audio reste le média majeur pour accéder à la connaissance ou se détendre. Quels sont les dernières tendances ? Les récents progrès dans le domaine de la synthèse vocale vont-ils bouleverser la donne ?
- Avec les nouvelles possibilités offertes par les tablettes récentes, le deep learning et l'intelligence artificielle, les aides à la communication sont en pleine mutation : Quelles avancées dans ce domaine ?
- La réalité virtuelle, la réalité augmentée, ces technologies sont-elles utiles aux personnes en situation de handicap et comment adapter les interfaces pour les rendre accessibles ?
- Comment tirer partie de l'émergence de nouveaux métiers grâce au numérique pour faciliter l'employabilité des personnes en situation de handicap ?

APF France handicap INNOVE ! LES PROJETS DOCUMENTÉS

Répartition géographique

Mars 2018 - Février 2019

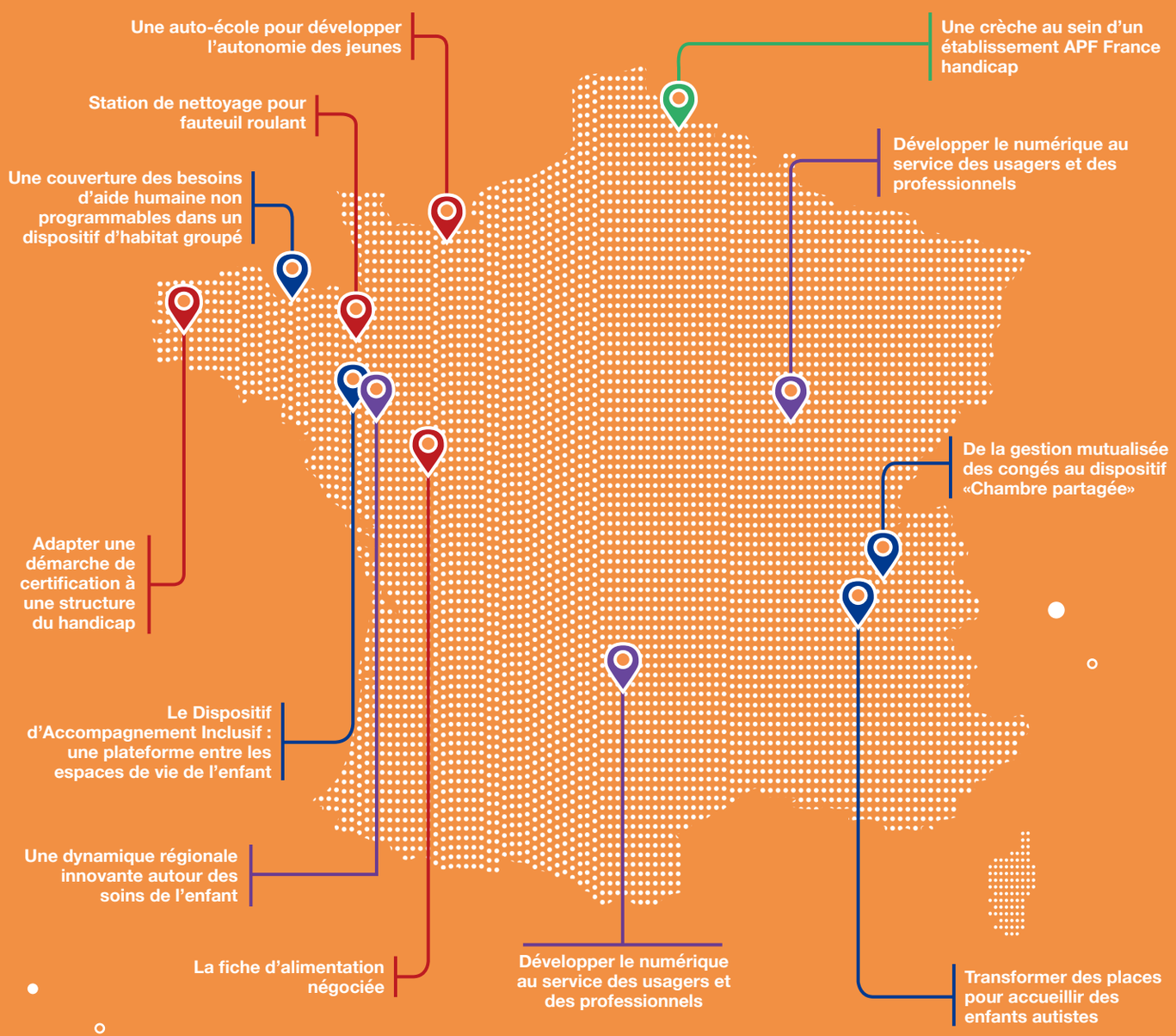

RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

PROPOSER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICE

S'APPUYER SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET PARTENARIATS

DÉTAIL DES PROJETS

P. 10-11 — **Transformer des places pour accueillir des enfants autistes**
Pôle enfance jeunesse de l'Isère - Grenoble

P. 12-13 — **Une crèche au sein d'un établissement APF France handicap**
SSR « Marc Sautelet » - Villeneuve d'Ascq

P. 14-15 — **Une couverture des besoins d'aide humaine non programmables dans un dispositif d'habitat groupé** - SESVAD - Plérin

P. 16-17 — **La Fiche d'Alimentation Négociée (FAN)**
Foyer « Gabrielle Bordier » – Parthenay

P. 18-19 — **Adapter une démarche de certification à une structure du handicap**
EA « 3i Concept » - Briec et ESAT - Quimper

P. 20-21 — **Le Dispositif d'Accompagnement Inclusif : une plateforme entre les espaces de vie de l'enfant** - IEM « La Buissonnière » – la Chapelle-sur-Erdre

P. 22-23 — **Une dynamique régionale innovante autour des soins de l'enfant**
SSR pédiatrique ESEAN – Nantes

P. 24-25 — **Développer le numérique au service des usagers et des professionnels**
Direction régionale Bourgogne Franche Comté

P. 26-27 — **Une auto-école pour développer l'autonomie des jeunes**
IEM « François Xavier Falala » – Hérouville-Saint-Clair

P. 28-29 — **Station de nettoyage pour fauteuil roulant**
Délégation départementale Ille-et-Vilaine

P. 30-31 — **Choisir et adapter son logement grâce à la réalité virtuelle**
Délégation départementale de l'Aveyron

P. 32-33 — **De la gestion mutualisée des congés au dispositif « Chambre Partagée »**
FAM « les Hirondelles » – Aix-les-Bains

fiche innovation

26

TRANFORMER DES PLACES POUR ACCUEILLIR DES ENFANTS AUTISTES

Pôle enfance jeunesse de l'Isère – Grenoble

En juillet 2015, le pôle enfance-jeunesse de l'Isère fait face à un faible taux d'activité sur les deux IEM. Deux actions sont alors envisagées puis mises en œuvre :

- Refondre l'offre de formation de l'IEMFP APF « le Chevalon » à Voreppe afin de la rendre plus inclusive et plus attractive
- Transformer des places d'IEM pour accueillir des enfants autistes

Un projet mené en une année, pour une ouverture à la rentrée scolaire 2016

Juillet 2015

- Constat de la baisse structurelle d'activité
- Décision de transformer 30 places d'IEM en places pour enfants souffrant de troubles du spectre autistique (TSA) en concertation avec l'ARS, à budget constant et par redéploiement
- Elaboration du projet : nomination d'un chef de projet, organigramme cible, organisation de la gestion des ressources humaines et des mobilités, aménagement des espaces, prise de contact avec les partenaires de l'autisme, en lien avec les Instances de Représentation du Personnel

Février à Mai 2016

- Appel à candidature auprès des professionnels du pôle enfance-jeunesse pour rejoindre l'équipe de l'unité autisme
- 50 professionnels se portent volontaires pour changer de poste au sein du pôle, pour 20 postes ouverts

Mars 2016

- L'équipe de professionnels est complète
- Travaux préparatoires pour la rentrée scolaire 2016/17 sur l'ensemble des secteurs du pôle enfance jeunesse pour tenir compte de cette nouvelle organisation et des mobilités professionnelles opérées

Juillet-Août 2016

- 2 séminaires d'équipe sont organisés
- Les professionnels suivent des formations de base sur l'autisme, puis des formations sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM et la HAS
- Des immersions de découverte de l'autisme et des méthodes propres à ces structures sont organisées avec nos partenaires asociatifs

2 Septembre 2016

- Ouverture de l'unité autisme avec une montée en charge progre ssive (50% des enfants pour la première rentrée)

Un plan de formation exigeant pour accompagner les professionnels

Lors du projet de transformation de l'offre, le choix a été fait de ne pas recruter en externe, mais de faire monter en compétences les professionnels volontaires du pôle enfance jeunesse.

La réussite du projet découle notamment de la mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux. Au total, l'ensemble des professionnels a reçu en moyenne 120 heures de formation : formation de base sur les troubles du spectre de l'autisme, sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, sur l'évaluation des jeunes et la gestion des problèmes de comportement etc.

ORTHOPÉDAGOGUE ?

C'est un pédagogue spécialisé dans le domaine des sciences de l'éducation qui évalue et qui intervient auprès des apprenants qui sont susceptibles de présenter, ou qui présentent, des difficultés d'apprentissage scolaire, en écriture ou en mathématique, incluant les troubles d'apprentissage.

L'équipe est composée de 21 professionnels, pour un taux d'encadrement d'environ 1 professionnel pour 1,8 enfant. L'équipe est composée d'un adjoint de direction, deux éducateurs spécialisés sur des fonctions de coordination, trois enseignants spécialisés (dont un sur des fonctions de coordination), une infirmière coordinatrice, deux moniteurs éducateurs, cinq aides médico-psychologiques, un accompagnant éducatif et social, deux ergothérapeutes, deux orthophonistes, un neuropsychologue, un psychologue, un orthopédagogue et une maitresse de maison.

Un plan de formation exigeant pour accompagner les professionnels

Chaque moment de la journée est rythmé et prévu en amont. L'enfant dispose d'un « séquentiel » détaillant en pictogramme les activités de la journée. Au sein de l'établissement, les zones d'activités (zone de repos, de lecture, d'utilisation de la tablette, d'activité libre etc.) sont clairement matérialisées pour permettre aux jeunes de se repérer. Tous les temps sont structurés, y compris les temps de repas et de récréation. Les enfants sont notamment accompagnés selon des méthodes cognitivo-comportementalistes, telles les méthodes TEACCH ou ABA. L'accompagnement s'appuie sur les compétences émergentes de l'enfant. Chaque activité correctement réalisée permet à l'enfant d'obtenir un renforçateur (stimulus agréable). Cette méthode vise à améliorer les comportements « positifs ».

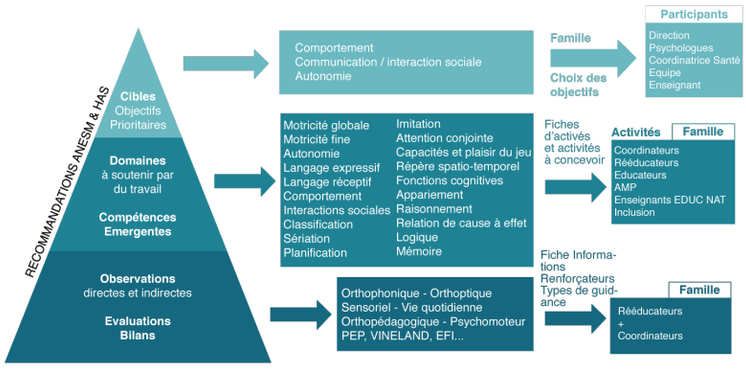

Pyramide des compétences – méthodologie de travail - IEM APF France handicap Autisme

Familles et partenaires : l'IEM au centre d'un travail d'équipe

Les progrès des enfants TSA proviennent notamment de la généralisation et de la répétition. Aussi, il est primordial que la famille utilise les mêmes moyens que les professionnels de l'IEM. Les pictogrammes utilisés en classe sont les mêmes que ceux utilisés lors du repas et des activités, et que ceux utilisés à la maison avec les parents.

Les familles participent à l'élaboration des bilans, et sont accompagnées par l'IEM pour mettre en application les mêmes méthodes. Les familles sont également accompagnées par la psychologue de l'établissement.

L'établissement est déjà reconnu sur le territoire pour la qualité de son accompagnement des jeunes TSA. Lors du projet de transformation, les autres structures spécialisées dans ce type d'accompagnement sur le territoire ont accueilli favorablement le projet. Elles ont notamment ouvert leurs portes aux professionnels volontaires pour rejoindre le projet afin qu'ils puissent « tester » avant de s'engager. Ces immersions ont été un élément clef du succès du projet. Aujourd'hui encore, lors de formation en intra, quelques places sont proposées aux professionnels des autres structures et réciproquement.

Les facteurs clefs de réussite de ce projet

- Une vision ambitieuse et sûre : le projet a entrainé la transformation de 30 places en une fois, cette masse entraine la formation et l'implication de suffisamment de professionnels pour proposer un accompagnement de qualité
- L'équipe de direction a été formée à l'accompagnement au changement
- L'ensemble de l'équipe (direction comprise) a suivi les mêmes formations sur les troubles du spectre de l'autisme et a participé à deux séminaires d'équipe.
- Une communication claire et transparente a été faite à destination des professionnels
- Le plateau technique d'un IEM classique est proche de ce qui est nécessaire pour accompagner des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

Fort de la reconnaissance de la qualité de l'accompagnement de la structure sur le territoire, et en raison du nombre de personnes en attente d'accompagnement, la question de développer l'offre de service « autisme » sur le département se profile dans le cadre du 4ème plan autisme.

PORTEUR DU PROJET
Jean-Michel Guillermin
Directeur du pôle enfance-jeunesse de l'Isère
Tél. : 06 07 95 20 44
jean-michel.guillermin@apf.asso.fr

CHEF DE PROJET
Dominique Dossena
Adjoint de Direction
Tél. : 06 42 88 06 91
dominique.dossena@apf.asso.fr

Auteur : Suzanne Malissard
Diffusion : Mars 2018

fiche innovation

27

UNE CRÈCHE AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT APF FRANCE HANDICAP

SSR « Marc Sautelet » - Villeneuve d'Ascq

Un projet original né d'une contrainte économique

En 2012, le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) Marc Sautelet s'engage dans un plan de retour à l'équilibre pour stabiliser son modèle économique. Il disposait alors de de 2200 m² disponibles dans l'établissement. L'enjeu était de mutualiser ces espaces avec des partenaires locaux.

- Nombre de berceaux : 11
- Amplitude : 11h/jour
- Jours d'ouverture de la crèche : 234 jours/an
- Personnel : 3,5 ETP
- Type d'accueil : Régulier / Occasionnel / Urgence

Au fil des démarches, l'idée d'y installer une « crèche d'entreprise » a très rapidement vu le jour au regard du potentiel local : 8 structures APF France handicap à Villeneuve-d'Ascq, plus de 500 salariés dont 80% de femmes.

La crèche a été inaugurée le 6 décembre 2017, après déjà 8 mois d'activité et une montée en charge rapide.

Aujourd'hui, elle a une capacité de 11 berceaux et près de 15 familles en bénéficient chaque jour. La liste d'attente s'allonge et le projet va se développer.

Un montage partenarial « Gagnant – Gagnant »

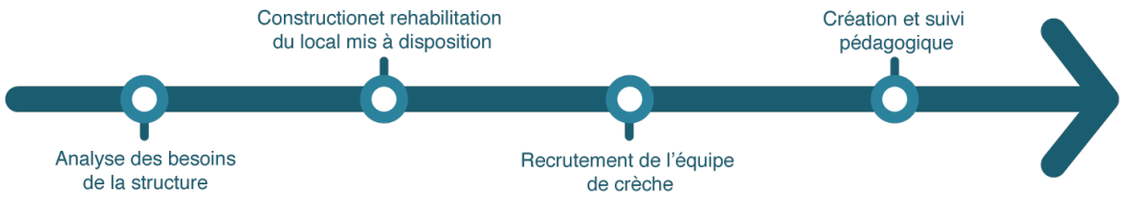

Le groupe Babilou, leader des crèches d'entreprises et de collectivités, a été choisi comme partenaire pour développer le projet et gérer ensuite la crèche en lien étroit avec le SSR.
Après avoir réalisé une étude de marché, qui a validé la pertinence du projet, l'idée a rapidement emporté l'adhésion des directeurs APF France handicap, qui ont signé une convention pour se répartir 9 berceaux réservés à leurs salariés :

- 4 pour le SSR Marc Sautelet
- 1 pour le Pôle adulte de Lille métropole
- 2 pour le Pôle enfance – jeunesse de Lille métropole
- Et 2 pour l'IEM Dabbadie à Villeneuve-d'Ascq

Les places restantes sont réservées en priorité aux bébés en situation de handicap de Villeneuve – d'Ascq.

La convention entre les structures APF France handicap prévoit du « prêt de berceaux » entre les établissements et services, cela permet de mieux ajuster les besoins, de ne pas laisser de places vides et d'assouplir le fonctionnement de la crèche. L'établissement qui a prêté sa ou ses place(s) peut les reprendre dans un délai de deux mois dès qu'il en a besoin.

LES + DE LA CRÉATION DE CETTE CRÈCHE

- Un projet sur-mesure (horaires, localisation…)
- Pour les salariés, un réel renforcement de l'appartenance au site
- Un impact fort en termes d'image aussi bien en interne qu'en externe
- Une implication dans le dynamisme de la région : création d'emplois dans le secteur petite enfance et de nouvelles places en crèches
- Un projet pilote qui peut aboutir à une offre réseau

En termes de modèle économique, les ressources pour le fonctionnement de la crèche sont mobilisées comme suit :

- Chaque famille paie en fonction de ses revenus
- La CAF abonde le financement dans le cadre d'une convention pluriannuelle « enfance jeunesse » (CEJ) de 3 ans
- Une participation de l'employeur vient compléter le financement. Dans le cas du SSR, le loyer perçu, vient atténuer ce reste à charge

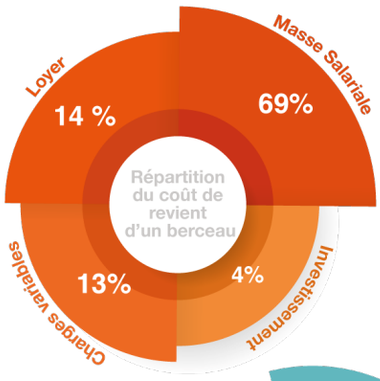

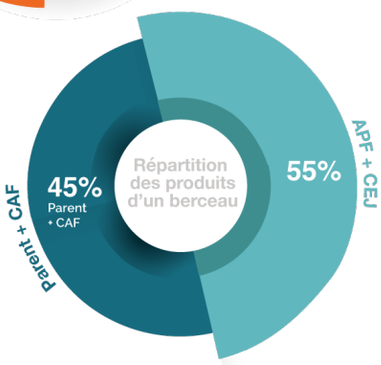

Babilou a financé et réalisé intégralement les travaux d'aménagement des locaux. La charte architecturale de Babilou sert de guide pour l'aménagement de toute nouvelle structure : espaces de vie et d'accueil, lumière, acoustique, couleurs, matériaux (...). L'environnement est sécurisé et adapté à la taille des enfants et contribue à favoriser leur autonomie en disposant jeux et activités à portée de mains.

Fidéliser les salariés et développer l'attractivité d'APF France handicap

Depuis sa création, la crèche permet aux directeurs de fidéliser leurs équipes et d'attirer de nouvelles recrues en offrant aux salariés de concilier plus facilement leur vie personnelle et professionnelle. La crèche peut aussi accueillir les enfants de manière occasionnelle ou en urgence ce qui facilite la gestion des imprévus pour les parents. Elle accueille les enfants de 2 mois à 4 ans et propose :

- Un projet pédagogique centré sur la diversité, les émotions et l'éco-responsabilité
- Un encadrement par des professionnels de la petite enfance
- Un accueil dans le respect du rythme et de l'individualité de l'enfant
- Un mode de garde accessible à tous

Des évolutions à venir

La crèche va se développer en vue d'accueillir plus d'enfants à horizon 2019, d'autres structures APF France handicap devraient pouvoir en bénéficier. Par ailleurs, le projet de faire participer les enfants hospitalisés du SSR aux activités de la crèche sera effectif dès septembre 2018.
L'objectif principal est de créer un espace de vie bienveillant, où chaque enfant a sa place, où il peut évoluer dans la diversité, l'acceptation de ce qu'il est et des particularités de tous. Cela contribue au changement de regard et favorise les enrichissements réciproques. C'est une opportunité d'entrer en relation avec l'autre sans préjugés, sans craintes ni entraves, avec simplicité et authenticité. En multipliant des rencontres, chaque enfant peut prendre conscience de ses capacités, ses limites et celles des autres.
Il s'agit de permettre à l'enfant en situation de handicap de sortir de son cadre hospitalier et médical dans le respect de ses particularités et de ses besoins spécifiques. La démarche prône le vivre ensemble et la mise en place des temps d'éveil autour de la motricité globale, des sens et de la manipulation pour favoriser l'envie et le plaisir d'expérimenter son corps.

PORTEUR DU PROJET :
Stanislas Woch
Directeur du SSR APF Marc Sautelet – Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 28 80 07 70
Stanislas.woch@apf.asso.fr

Auteur : Murielle Chauvel
Diffusion : Avril 2018

fiche innovation

28

UNE COUVERTURE DES BESOINS D'AIDE HUMAINE NON PROGRAMMABLE DANS UN DISPOSITIF D'HABITAT GROUPÉ

SESVAD - Plérin

Un dispositif d'habitat groupé

Un dispositif d'habitat groupé a été mis en place au sein du SESVAD APF France handicap 22. Il s'agit d'un ensemble de maisons accessibles comprenant également un espace dédié et indépendant pour les auxiliaires de vie. L'habitat groupé permet aux personnes en situation de handicap de vivre en autonomie dans un logement individuel tout en étant dans un environnement sécurisé avec la possibilité d'appeler une auxiliaire de vie 24h/24. Pour cela, une mise en commun de la prestation de compensation a été imaginée.

Une volonté de rendre possible la vie à domicile

Ce projet a vu le jour suite à de nombreuses demandes de personnes en situation de handicap et de leur famille. Celles-ci voulaient trouver des solutions alternatives à la vie en établissement. Il y a une volonté forte du service que les personnes puissent faire le choix d'une vie à domicile.

Pour être candidat à l'occupation d'un logement du dispositif il faut :

- Etre capable de gérer des moments de solitude ;
- Etre en mesure d'évaluer le besoin d'intervention de l'auxiliaire de vie, ne pas se mettre en danger ;
- Etre apte à appeler en cas de besoin ;
- S'être vu octroyer par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) un nombre suffisant d'heures d'aide humaine au titre de la prestation de compensation, pour qu'une partie puisse couvrir des besoins non programmables.

A noter qu'il n'existe pas de niveau de dépendance cible pour les occupants des logements du dispositif.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) attribue un nombre d'heures d'aide humaine aux personnes en situation de handicap. La coordinatrice du service fait en sorte que chaque personne ait une organisation qui lui convienne à partir du nombre d'heures accordées, pour que sa vie soit la plus confortable possible.

> « L'AUTONOMIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR EST UN CONCEPT QUI N'EST PAS CLAIR : ON PEUT ÊTRE AUTONOME ET TRÈS DÉPENDANT PHYSIQUEMENT »
>
> Charlotte Evain
> *Adjointe de direction*

Des partenaires impliqués

Le dispositif repose sur une convention tripartite entre le conseil départemental des Côtes-d'Armor, une association qui gère les logements domotisés et un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Les partenaires s'accordent sur le principe d'un cumul organisé des heures de prestation de compensation volet aide humaine, dans le but d'assurer vie à domicile et sécurité pour la personne en situation de handicap.

Chacun a un rôle précis et déterminé :

- Le SAAD APF France handicap intervient en mode prestataire auprès des personnes. Il est en charge de coordonner les plans de compensation de chacun afin de permettre une intervention des auxiliaires de vie 24h/24.
- Les heures effectuées au titre de la prestation de compensation volet aide humaine sont facturées par le SAAD au département. Celui-ci procède au paiement des heures effectivement réalisées (heures individuelles et heures mises en commun).
- L'association ADIMC gestionnaire des logements conventionne de son côté avec le bailleur. Ce dernier se charge également de l'aspect domotique des logements.

Un équilibre entre liberté et sécurité

Ce dispositif d'habitat groupé répond à un besoin identifié, celui de rendre possible la vie à domicile pour des personnes très dépendantes physiquement.

Il est novateur du fait de la collaboration efficace entre le conseil départemental, l'association gestionnaire des logements et le service d'aide à domicile et du montage spécifique autour de la prestation de compensation.

Il a de l'usage : le service accompagne à ce jour 5 personnes en situation de handicap.

Il présente de nombreux bénéfices pour les personnes accompagnées :

- Un choix de vie a domicile rendu possible
- Un systeme souple et securisant
- Un accompagnement 24h/24
- Une prise en charge des besoins non programmables

Les besoins non programmables recoupent l'ensemble des « imprévus » que la personne en situation de handicap ne peux pas gérer seule : un objet qui tombe, aller aux toilettes… Leur prise en charge peut avoir un impact majeur sur la vie d'une personne. Par exemple, grâce au dispositif, une jeune fille peut désormais se passer de protections pour incontinence et appeler l'auxiliaire en cas de besoin sans les contraintes horaires d'un service classique.

Pour qu'un tel dispositif puisse fonctionner il faut porter une attention particulière aux points suivants :

- Proposer un logement disponible dans la durée et la continuité, tout en acceptant l'éventuelle volonté de la personne de quitter le dispositif.
- S'assurer que l'objectif du dispositif soit toujours partagé par les acteurs : favoriser l'intégration sociale des personnes, en particulier en développant leur autonomie et l'exercice de leur citoyenneté.
- Veiller à la bonne compréhension et à l'adhésion complète de l'occupant aux principes sur lesquels repose le dispositif.

PORTEUR DU PROJET :

Marianne Zottner Gicquel
Directrice du SESVAD de Plérin

Tél. : 02 96 33 71 96
Marianne.zottner@apf.asso.fr

Auteur : Marie Brosset-Houbron
Diffusion : Mai 2018

fiche innovation

29

LA FICHE D'ALIMENTATION NEGOCIEE (FAN)

Foyer « Gabrielle Bordier » – Parthenay

Une volonté de prendre en compte les souhaits des résidents

Le foyer Gabrielle Bordier (composé d'un FAM et d'un foyer de vie) accompagne 75 adultes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés. Confrontés à une dizaine de résidents touchés par des troubles de la déglutition mais souhaitant continuer à manger « normalement », les professionnels craignaient des fausses routes et l'engagement de leur responsabilité personnelle en cas d'incident. Le moment des repas devenait source de tensions. Une solution a été trouvée avec la fiche d'alimentation négociée (FAN).

Un outil structurant

La FAN est composée de plusieurs rubriques : risque de fausse route, positionnement et installation à table, matériel, aide au repas, texture des aliments et des boissons, goûts des résidents, habitudes, consignes, recommandations et compromis (en cas de contradiction entre les attentes du résident et les avis spécialisés).

Les objectifs sont multiples :

- Rechercher systématiquement un compromis entre les préconisations des professionnels de santé et les souhaits des résidents en matière de prise de repas
- Tracer et acter les décisions prises en matière d'organisation des repas
- Contractualiser le processus décisionnel en faisant signer la FAN par le résident et le cadre de santé

Tant les résidents que les équipes se sont rapidement approprié la FAN et l'ont fait vivre depuis 8 ans. Depuis sa mise en place, seul un résident a refusé de signer sa FAN (refus de repas à texture modifiée malgré le risque encouru).

LE RÉSIDENT

Exprime ses choix : goûts, dégoûts, posture à table, texture du repas...

L'ÉQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE

Recommande les solutions le plus adaptées en fonction de l'état de santé de la personne accompagnée.

LES PROFESSIONNELS DE LA RESTAURATION OU INTERVENANT SUR LES TEMPS DE REPAS

- Travaillent sur la qualité des repas
- Respectent les textures, allergies ou besoins mentionnés dans la FAN

LA FAN

- Redirigée à l'issue d'un entretien entre le résident et les professionnels
- Signée par le résident et le cadre de santé
- Révisée lors d'un changement ou du renouvellement du projet personnalisé

De nombreux bénéfices constatés

- **Pour les résidents :** ils n'ont plus l'impression de se voir imposer leurs conditions d'organisation de repas. La FAN s'intègre également dans la perspective d'un accompagnement personnalisé, adapté aux régimes, besoins et souhaits de chacun. De même, les résidents peuvent participer à la commission « menus » - qui propose un cycle de menus par saison - et sont invités quatre fois par an à faire un bilan de la qualité des plats qui leur ont été servis. Si habitudes, dégoûts et allergies sont systématiquement pris en compte dans les repas servis quotidiennement aux résidents, une attention particulière est portée aux préférences mentionnées dans la FAN lors de périodes de vie difficiles (baisse de moral, fin de vie…).
- **Pour les professionnels** qui participent à la prise des repas : les tensions en salle de repas sont moins fréquentes. Les professionnels sont également plus à l'aise puisque la FAN leur permet de savoir

rapidement la manière dont chaque résident prend ses repas. Ils se sentent moins seuls face aux situations « à risque », la responsabilité est collective (résident, professionnels de santé, équipes accompagnant les repas). Si la mise en place de la FAN n'a pas réduit les cas de fausse route, elle a sensibilisé les professionnels qui sont plus vigilants sur les situations à risque et leur permet de repérer plus tôt les personnes qui pourront voir la texture de leurs repas modifiée. En appui de cette démarche, une formation interne annuelle assurée par un kinésithérapeute spécialisé dans les troubles de la déglutition a été initiée depuis 2015 auprès des professionnels en charge de la prise des repas des résidents. Une douzaine de professionnels sont formés chaque année.

- **Pour les cuisiniers :** le projet a permis de rediscuter et d'adapter le travail des équipes aux besoins des résidents qui sont variés et de plus en plus spécifiques. Sur les 46 000 repas préparés tous les ans pour les résidents, près de 14 000 ont une texture modifiée.

> « LA FAN EST UN OUTIL QUI PREND EN COMPTE LES CHOIX DU RÉSIDENT DANS SA VIE QUOTIDIENNE ET QUI FACILITE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE »
>
> Olivier Frappe
> *Responsable Habitat et Hébergement*

Une évolution constante

2010
Création de la FAN pour une dizainede résidents

2011
Signature d'une FAN pour tous les résidents du FAM et du foyer de vie

2012 - 2013
Ajout de plusieurs rubriques à la FAN; positionnement à tables, risques de fausse route...Un document unique est communiqué à tous les professionnels (hôtellerie, cuisine, soins...)

2011
1. Formation pluridisciplinaire sur les troubles de la déglutition
2. Enregistrement vidéo de la FAN ; un kiné et un résidentsont filmés à l'occasion d'un repas pour permettre aux professionnels de pouvoir visualiser les gestes appropriés vis-à-vis du résident.

2018
Scan systématique des FAN qui sontintégrées aux dossiers des résidents et à Easy-suite

Zoom sur les facteurs clés de succès

- Une FAN simplifiée est constituée dès l'arrivée du résident.
- La FAN doit être régulièrement mise à jour et tous les professionnels doivent se voir remettre la dernière version en date. Cela demande un effort d'organisation, notamment lorsque les équipes sont nombreuses.
- Un exemplaire unique et à jour doit être accessible aux professionnels dans la salle de restauration. Il est important de prévoir des étapes pour la réévaluation de la FAN, le foyer a choisi de le faire systématiquement à chaque renouvellement du projet personnalisé. L'évolution de l'état de santé du résident peut nécessiter des changements rapides.
- La FAN permet aux résidents d'intervenir sur la conception et l'organisation de leurs repas et ils en ont conscience : certains peuvent se révéler quelque peu versatiles et demander des changements fréquemment.
- Il peut être pertinent de prévoir une période d'essai avant de modifier définitivement la FAN.
- Il est crucial que les équipes s'emparent pleinement de l'outil et qu'elles respectent le compromis fixé dans la FAN.

Pour consulter la FAN :
https://www.fichier-pdf.fr/2016/07/16/fiche-alimentaire-negociee/fiche-alimentaire-negociee.pdf

PORTEUR DU PROJET :
Olivier Frappe
Resp. Habitat et hébergement

Tél. : 05 49 94 93 04
o.frappe@apf-bordier.fr

Auteur : Elisa Herri
Diffusion : Juin 2018

fiche innovation

30

ADAPTER UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION A UNE STRUCTURE DU HANDICAP

EA - Briec / ESAT - Quimper

Un projet au service des personnes

La mise en place d'une démarche d'amélioration continue au sein d'une structure peut apparaître comme complexe. Pour que ce projet aboutisse, il est nécessaire que toutes les parties prenantes soient impliquées. L'entreprise adaptée (EA) de Briec et l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de Quimper ont mis en place des outils innovants afin de placer les personnes au centre de la démarche et ont ainsi réussi à intégrer la démarche d'amélioration continue dans le quotidien des structures.

S'approprier une démarche complexe

L'EA de Briec emploie 103 salariés dont 94% de personnes en situation de handicap. Ses activités portent sur l'impression, la saisie informatique, des prestations aux entreprises, un plateau téléphonique sur le recouvrement.
Lors d'un audit de suivi en 2013, un auditeur a pointé un manque de compréhension des référentiels par les salariés et a recommandé une amélioration sur cet axe. Dans un double objectif de faire comprendre ce qu'est une certification et d'anticiper l'audit de certification QSE de 2014, l'équipe de direction a décidé d'organiser dans un premier temps un atelier visant à permettre aux salariés d'exprimer, avec leurs mots, ce qu'ils comprennent de la certification en place dans la structure (certification ISO 9001).

L'ESAT dispose quant à lui d'un agrément de 57 places et accompagne 61 personnes. Ses activités sont variées : sous-traitance tertiaire (mise sous pli, montage mécanique), reprographie, préparation et envoi de commande pour des sites de e-commerce. En 2009, un client automobile a imposé une démarche de certification ISO 9001. Le respect de cette réglementation cumulé à celui de la réglementation issue de la loi 2002-2 posait un problème de cohérence à l'équipe. La direction a donc décidé de fondre les exigences des différents référentiels pour avoir un outil commun.

Deux exemples pour une même finalité

Le travail initié à l'EA a abouti à la création par toutes les parties prenantes d'une carte de « mind mapping ». Cet outil a permis de rendre la démarche intelligible et de l'intégrer complètement à l'activité quotidienne.

Pour les nouveaux salariés qui arrivent, l'équipe organise dans un premier temps une action de sensibilisation théorique sur les thématiques Qualité, Sécurité, et Environnement. Vient ensuite une mise en situation ludique pour se familiariser avec les situations d'urgence et les actions de prévention notamment.

Depuis 2016, des points SQCDE (sécurité, qualité, coût, délai, environnement) sont également effectués chaque mois par les chefs d'équipe auprès de l'ensemble des salariés, avec des outils créés spécialement. Chaque thématique SQCDE comprend un indicateur et un objectif (ex : un indicateur de « non qualité » et un objectif à atteindre chaque mois). Un code couleur permet de visualiser l'atteinte de l'objectif ou non : action à définir (rouge), surveillance des paramètres (orange), révision ou maintien de l'objectif (vert). Ces tableaux sont présents dans chaque salle d'activité.

Management visuel SQCDE à l'EA

A l'ESAT, un outil commun permettant de regrouper les éléments liés à la certification ISO 9001 et ceux liés à l'accompagnement des travailleurs (loi 2002-2) a été créé en 2016.
La nouvelle cartographie imaginée à l'ESAT replace la personne accompagnée au centre du dispositif. Elle s'articule autour de 4 axes :

- L'accompagnement à l'insertion professionnelle
- L'accompagnement médico-social
- L'accompagnement par le travail
- L'accompagnement au projet personnalisé

Ce sont ces 4 axes qui ont été certifiés ISO 9001. En d'autres termes, afin de gagner en cohérence, l'ESAT est parvenu à orienter la certification ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités (production mais aussi accompagnement médico-social). Cette démarche d'amélioration continue globale est aujourd'hui pleinement intégrée dans le fonctionnement quotidien de l'ensemble des parties prenantes.

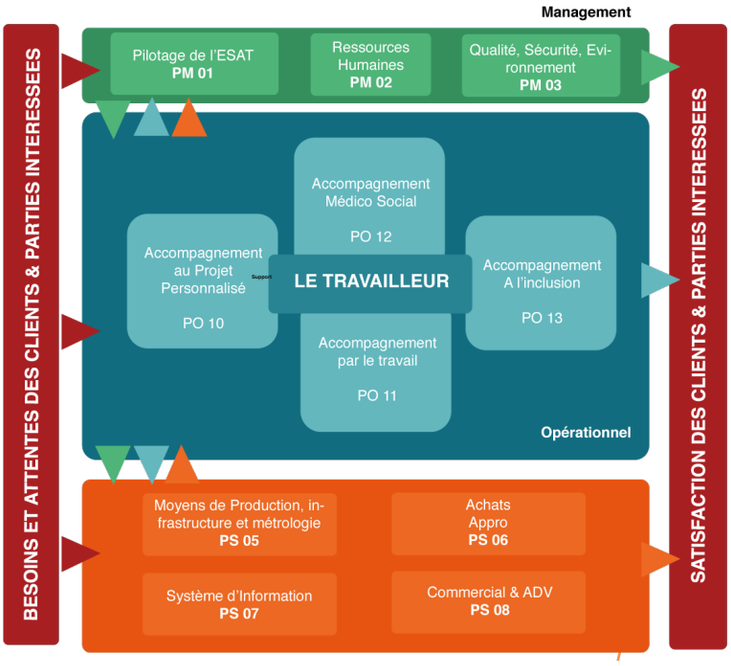

Facteurs clés de succès et reproductibilité

Les deux exemples de démarche d'amélioration continue mis en place à l'EA et à ESAT reposent sur des outils communs (notamment la certification ISO 9001) mais des méthodologies différentes. L'ESAT et l'EA fonctionnent dans deux contextes différents, ce qui nécessite d'adapter la démarche et non la copier.

Ces projets sont menés à coûts constants dans les structures concernées. Le principal investissement est le temps passé. La présence d'une responsable QSE dédiée sur ces sujets est un élément facilitateur très important.

Les points de vigilance à observer pour mettre ce type de projet en place sont les suivants :

- Comprendre et faire comprendre les enjeux et les intérêts de la démarche, la voir comme un système de pilotage et non comme un outil de traçabilité et de contrôle. Cette stratégie doit être comprise et partagée, les différentes parties prenantes impliquées, les espaces de participation nombreux selon un principe de réciprocité, sinon il n'y a pas d'adhésion.
- Porter le projet, en particulier au niveau de la direction. Il faut s'impliquer, montrer que tout est lié et que la démarche d'amélioration continue est intégrée et donne du sens à toutes les actions quotidiennes.
- Mettre en place un management par projets, avec des objectifs clairs et identifiés et des temps d'évaluation.
- Etre en questionnement permanent, savoir écouter et prendre en compte les attentes.

Perspectives

De par leurs activités, les deux structures sont en contact avec de multiples interlocuteurs (clients, pouvoirs publics, fournisseurs, prestataires). Le travail sur la qualité, la sécurité et l'environnement amène à des échanges de bonnes pratiques avec des acteurs en dehors du secteur médico-social. L'EA a publié récemment un « Rapport RSE 2017 ». Ce document vise à présenter la démarche RSE globale mise en place dans la structure avec un enjeu fort de communication externe, auprès des clients notamment. Ce volet RSE sera développé dans les prochaines années, et intégré totalement à la démarche d'amélioration continue mise en place.
Du côté de l'ESAT, un objectif fort serait de mieux associer les travailleurs à la démarche d'amélioration continue. Un CHSCT a déjà été créé dans ce sens.

PORTEUR DU PROJET :
Gwénaëlle Kermanec
Directrice

Tél. : 02 98 59 59 09
gwenaelle.kermanec@apf.aso.fr

Auteur : Alexis Hubert
Diffusion : Juillet 2018

fiche innovation

31

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INCLUSIF : UNE PLATEFORME ENTRE LES ESPACES DE VIE DE L'ENFANT

IEM « la Buissonnière – La Chapelle-sur-Erdre

Une plateforme favorisant l'inclusion

L'IEM la Buissonnière accueille 42 enfants polyhandicapés de 18 mois à 10 ans dans la banlieue nantaise. Une coordination entre milieu ordinaire (crèche ou école) et milieu spécialisé (IEM) est réalisée par deux professionnels de l'IEM la Buissonnière. Cette coordination sécurise le parcours de l'enfant en milieu ordinaire et développe l'éducation inclusive. Une dizaine d'enfants ont d'ores et déjà profité de ce dispositif créé en 2012. L'objectif du dispositif est d'apporter une aide aux jeunes enfants accueillis sur les différents lieux du milieu ordinaire qu'ils fréquentent, mais aussi de former les professionnels qui sont confrontés à leur handicap. L'idée est d'accorder une place plus importante aux besoins des enfants, et de travailler l'ouverture sur le monde ordinaire.

Concilier éducation et rééducation

Bien que la scolarisation soit obligatoire jusqu'à 16 ans, de nombreux enfants en situation de handicap n'en bénéficient pas en milieu ordinaire. Les enseignants et les auxiliaires de vie scolaire sont souvent démunis dans l'accompagnement d'enfants en situation de handicap notamment sur le plan de l'adaptation des moyens pédagogiques et des questions d'installation matérielle de l'enfant. Par ailleurs, les équipes des établissements spécialisés n'ont pas toujours conscience de la réalité du quotidien des enseignants.

Les objectifs du dispositif

Le dispositif d'accompagnement inclusif a pour objectif de :

- Permettre à des enfants en situation de handicap moteur de vivre dans leur environnement grâce à un accompagnement spécialisé qui organise, avec les parents, les réponses aux besoins spécifiques et coordonne tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant
- Sécuriser le parcours de l'enfant afin qu'il puisse avoir sa place dans les structures d'accueil (école, crèche, halte-garderie, centres de loisirs, accueil péri-scolaire)
- Développer l'éducation inclusive et lever les appréhensions liées au handicap
- Agir sur l'environnement en améliorant l'accessibilité
- Éviter les choix binaires du tout structure/sans structure
- Mobiliser les partenaires éducatifs ou sociaux d'un territoire
- Former et échanger avec les personnes présentes dans la vie de l'enfant

Une coordination entre les différents lieux de vie de l'enfant

Un professionnel de l'IEM (éducateur de jeunes enfants) est chargé de la coordination du projet individualisé d'accompagnement des enfants. Cette personne assure l'accompagnement de l'enfant sur les temps IEM, intervient dans le lieu de vie de

l'enfant. Référente d'une éducation inclusive, elle mobilise les moyens nécessaires pour permettre à l'enfant d'avoir une existence sociale et des réponses à ses besoins particuliers.
Elle fait lien entre milieu ordinaire et spécialisé, entre éducation et soins, entre parents et professionnels.

Lorsque la coordinatrice est présente sur un lieu de vie, son rôle est d'observer et de montrer les bons gestes ou les bonnes postures. En favorisant les échanges entre les différents professionnels, elle assure la cohérence et la continuité des pratiques. Elle veille au réajustement des positions de chacun (distance physique, affective etc.).

La coordinatrice joue le rôle de fil rouge dans les différents accompagnements du jeune. Elle favorise la circulation de l'information entre les différents acteurs et les parents. Elle assure la continuité de l'accompagnement au quotidien et l'organisation des réunions rassemblant les différents acteurs gravitant autour de l'enfant.

« LE DISPOSITIF A POUR OBJET DE FAIRE QUE LE MILIEU ORDINAIRE ET L'IEM NE SOIENT PLUS ÉTANCHES. C'EST UNE ADAPTATION PERMANENTE AUX BESOINS »

Valérie Maisterrena,
Directrice adjointe de l'IEM la Buissonnière

Une complémentarité avec les AVS

Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont présentes pour aider les enfants lors des temps de scolarisation. Le rôle de la coordinatrice et celui des AVS ne doit pas être confondu. La coordinatrice n'est pas une auxiliaire supplémentaire lorsqu'elle est présente.

L'IEM renforce également l'inclusion scolaire en organisant chaque année une demi-journée de formation pour les auxiliaires de vie scolaire. La formation est dispensée par les professionnels de l'IEM pour permettre aux AVS d'améliorer leur pratique d'aide aux élèves en classe. Cette journée permet également aux AVS de découvrir de nouveaux outils pour accompagner l'enfant vers plus d'autonomie.

Un processus renforçant la communication entre les acteurs

La circulation aisée des informations entre parents et professionnels permet d'ajuster rapidement l'accompagnement et de mobiliser les compétences de parents et leur expertise en complémentarité de celles des professionnels.

« JE COMMUNIQUE BEAUCOUP AVEC LA COORDINATRICE PAR MAIL OU PAR TÉLÉPHONE, ET PUIS JE LA RENCONTRE UNE FOIS PAR MOIS AU MINIMUM, LE VENDREDI. C'EST UN TEMPS D'ÉCHANGE ENTRE LES PROFESSIONNELS ET LES PARENTS QUI EST PRÉVU POUR ÇA, C'EST PRÉVU POUR TOUS LES ENFANTS UN VENDREDI PAR MOIS (...) LE LIEN EST BIEN FAIT AVEC LA COORDINATRICE, JE TROUVE. »

Un parent d'enfant bénéficiant du DAI

L'IEM renforce encore l'inclusion

Par ailleurs, l'IEM de la Buissonnière a ouvert une classe externalisée en primaire cette année, et travaille actuellement à l'ouverture d'une autre classe externalisée de niveau maternelle.
L'IEM dispose d'une palette de solutions inclusives qui peuvent être mixées pour proposer un accompagnement au plus près des besoins, attentes et capacité des jeunes. L'objectif à terme est de pouvoir proposer à chaque jeune des prestations adaptées à ces besoins et ses attentes, sans « imposer » l'accompagnement complet que peut proposer l'établissement.

A L'INITIATIVE DU PROJET :
Christine Blanchet

PORTEUR DU PROJET :
Maisterrana Valérie
Directrice adjointe la Buissonnière
Tél. : 02 40 72 92 80
valerie.maisterrena@apf.asso.fr

Auteur : Suzanne Malissard
Diffusion : Août 2018

fiche innovation

32

UNE DYNAMIQUE REGIONALE INNOVANTE AUTOUR DES SOINS DE L'ENFANT

SSR pédiatrique « ESEAN » – Nantes

Une coopération internationale

L'ESEAN est un établissement sanitaire de soins de suite et de réadaptation pour enfants et adolescents géré par APF France handicap. Les activités de l'établissement sont la rééducation, la réadaptation et la réinsertion du jeune patient dans son environnement d'origine mais aussi la prise en charge pédiatrique pour des affections de longues durées nécessitant une hospitalisation plus ou moins longue, tout en organisant les meilleures conditions possibles de réinsertion.

La structure porte une dynamique de recherche et développement au service des soins de l'enfant. Elle s'appuie pour cela sur un partenariat de longue date avec le CHU de Sainte Justine à Montréal et Polytechnique Montréal.

Plusieurs projets, des objectifs communs

Le docteur Guy Letellier a travaillé plusieurs années au Canada et au CHU de Garches. C'est par son intermédiaire que les liens entre les professionnels français et canadiens se sont développés. Le SSR pédiatrique travaille sur plusieurs aspects des soins et en particulier sur les cinq projets de recherche suivant :

- Le projet d'une aide technique de compensation de la perte de fonction des membres supérieurs chez les enfants atteints de maladies neuromusculaires : le bras ExoMS
- La prise en charge médico-neurochirurgicale de la spasticité avec le développement de consultation dédiée et de la procédure appelée radicellectomie sensitive partielle au CHU de Nantes
- La prise en charge médico-chirurgicale de la scoliose et son parcours de soins
- La recherche et le développement d'un nouveau type d'orthèse Turtlebrace®
- L'échange et la formation sur des thérapies améliorant la neurosplasticité et la régénération tissulaire neuronale

L'ensemble de ces projets ont comme finalité une amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants.

Zoom sur le corset anti-scoliose

Le SSR pédiatrique a récemment essayé, un nouveau type de corset anti-scoliose.
Le principe de l'orthèse innovante Turtlebrace® a été conçu au Québec. Elle a été ramenée en France en octobre 2016 et son déploiement se poursuit depuis en Europe et en Amérique du Nord

Le Dr Letellier avec son équipe a reçu son collègue québécois et inventeur de Turtlebrace® pour mouler deux prototypes de corsets thermoformables à Nantes en mai 2018.

Cette innovation peut révolutionner le moulage de corsets en plâtre autrement plus lourds. Ces corsets baptisés pour l'instant «NanteQc» sont re-moulables à volonté pour une correction dynamique et confortable.

Zoom sur le projet d'exosquelette

De nombreux enfants atteints de maladie neuromusculaire ont des mouvements des membres supérieurs limités par un manque de force. En France, les aides techniques de compensation du membre supérieur sont couteuses et non prises en charge par la sécurité sociale. Le SSR pédiatrique a donc pour projet avec ses partenaires québécois de créer un exosquelette de compensation facile à fabriquer et pour un coût abordable.

Développé à l'aide des plans de l'équipe de polytechnique Montréal, cet exosquelette est un bras léger articulé, composé de tendeurs élastiques qui compensent le poids du bras et de butées mécaniques qui bloquent le mouvement dans des amplitudes physiologiques. Deux enfants suivis par le SSR pédiatrique APF France handicap de Nantes sont déjà équipés de cette aide technique et ont pu constater une amélioration de leur mobilité. A terme, l'équipe espère que des résultats quantifiés d'amélioration de l'activité des enfants équipés de cet exosquelette puissent amener à justifier un remboursement par la sécurité sociale.

Moyens mobilisés et bénéfices constatés

Au SSR pédiatrique ces projets sont portés par le directeur de l'établissement, un médecin pédiatre et MPR (médecine physique et de réadaptation), un neurochirurgien, un chirurgien orthopédique, un médecin MPR adulte, un ingénieur de recherche et un orthoprothésiste.
Des échanges réguliers sont mis en place entre les équipes françaises et québécoises. Un déplacement annuel des équipes sur les lieux de travail de leurs partenaires est prévu pour 2019, le coût de ces échanges est évalué à 14000 euros.
Les travaux en cours sont soutenus par le Consulat de France à Montréal, en particulier dans le cadre du fond Emerillon 2018.
L'ESEAN-APF France handicap a répondu cet été à des appels d'offre afin d'employer un ingénieur de recherche clinique sur le projet ExoMS.

Les impacts de ce projet sont nombreux :

- La mutualisation des savoir-faire entraîne une expertise partagée pour le traitement de la spasticité de l'enfant cérébro-lésé et devrait amener à terme à proposer une offre de soin plus large
- Les travaux auront un impact au niveau scientifique avec la publication et la valorisation des recherches cliniques. Cette reconnaissance par la communauté scientifique est très gratifiante pour les équipes et les professionnels
- Le déploiement de ces innovations apportera de nouvelles réponses aux besoins des enfants et des familles. Il devrait également permettre de faire baisser les coûts relatifs à l'équipement nécessaire en aides techniques.

Il existe également une incidence sur des projets transversaux menés par l'établissement autour du développement de nouvelles activités numériques, en particulier le recours aux impressions 3D, et le développement de nouvelles approches.

Perspectives

Une visite de l'équipe administrative française à Montréal a eu lieu en juillet 2018. Un déplacement de l'équipe médicale et chirurgicale est prévu dans les prochains mois. Les projets de collaborations cliniques sont déjà en cours et donnent lieu à des communications régulières. La première étape est donc bien de pérenniser cette collaboration.

L'équipe travaille actuellement à promouvoir cette dynamique autour des soins par des actions de communication. Cette diffusion porte à la fois sur le réseau interne APF France handicap auprès des médecins mais aussi plus largement auprès de la communauté scientifique lors de congrès, symposiums et par des publications dans des revues spécialisées. Elle concerne aussi les autres associations du secteur médico-social avec des partenariats à développer.

PORTEUR DU PROJET :
Arnaud Goasguen
Directeur de l'ESEAN

Tél. : 02 51 89 98 00
arnaud.goasguen@apf.asso.fr

Auteur : Mathilde Dissoubray
Diffusion : Septembre 2018

fiche innovation

33

DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS ET DES PROFESSIONNELS

Direction régionale Bourgogne Franche Comté

Un projet numérique global

Le numérique s'est développé et se développe encore dans tous les domaines de la vie et les accompagnements médico-sociaux sont également concernés par ces changements. La direction régionale APF France handicap de Bourgogne Franche Comté a saisi cette question à bras le corps et propose un développement global du numérique dans les activités de l'association. Ce déploiement bénéficie d'une enveloppe de l'ARS (en CNR) d'un montant de 400 000 euros.
Outre l'élaboration d'un schéma directeur régional permettant de guider les actions communes en la matière, la direction régionale a également accueilli avec l'équipe de l'EST-TEAM et du SESSAD de Besançon, grâce à l'appui du GCS Esanté, deux élèves ingénieurs de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté lors de leur stage de fin d'études qui ont eu pour mission de développer le numérique en région, au service des besoins des personnes en situation de handicap.

Élaboration d'un schéma directeur régional

La direction régionale a mis en place un groupe de travail qui a établi un schéma directeur en 7 grands axes :

1. Élaboration dans chaque structure d'un état des lieux et de la cartographie des usages numériques
Première étape indispensable : savoir où en sont les structures sur la question du numérique, et à quel point France handicap ces dernières sont équipées (matériel, réseau etc).

2. Être connecté dans de bonnes conditions : un préalable indispensable.
Pour développer les usages numériques, la première étape est de garantir l'accès physique à du matériel et un réseau de qualité. Cet axe s'appuie sur l'état des lieux réalisé (axe 1), et a pour ambition de développer la qualité des réseaux et d'installer la fibre optique lorsque cela est possible.

3. S'équiper : s'adapter à la mobilité !
Il est indispensable que les professionnels soient équipés de matériels simplifiant l'usage, et en particulier de terminaux mobiles (tablette, smartphone…). Afin de développer les nouvelles technologies en e-santé, il est également nécessaire d'équiper les établissements et services de solutions de télémédecine.

LE DMP SERA INSTALLÉ DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA RÉGION DANS LA CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC LES CPAM. DES FLYERS DE PRÉSENTATION DU DMP EN FRANÇAIS FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE ONT ÉTÉ PRODUITS

4. S'inscrire dans les besoins régionaux
Le numérique est également un outil de renforcement des travaux en réseau. Ainsi, la région réfléchit aux liens – numériques – à créer avec les partenaires, les acteurs de la santé, les établissements publics numériques….

5. Développer une culture professionnelle sur le numérique
La culture numérique impacte à la fois les professionnels et les personnes accompagnées :
Professionnels : le développement des usages numériques auprès des professionnels nécessite des actions de formation, aux logiciels métiers (EasySuite, Bluemédi …) mais également aux autres logiciels (environnement Windows, outils collaboratifs etc.).
Usagers : des actions de formation seront proposées aux usagers, il s'agit également de travailler l'accessibilité des différents outils numériques, et la conscientisation sur les droits en lien avec la numérisation de la société (sécurité des données personnelles, droit d'accès etc….)
Une journée de sensibilisation sera organisée en début d'année 2019 pour les acteurs de la région sous l'impulsion de la direction du SESSAD 25 sur l'impact de la numérisation de la société et des changements que cela génère, Des ateliers permettront d'appréhender concrètement des évolutions.

6. Participer aux innovations
La région Bourgogne Franche Comté déploie le Dossier Médical Partagé (DMP) dans l'ensemble des structures disposant d'un volet soin avec l'appui des

acteurs locaux des CPAM qui viennent co-animer avec les acteurs APF des ateliers sur ce nouvel outil. Une autre ambition est de former l'ensemble des ergothérapeutes à l'impression 3D (deux sessions ont déjà eu lieu) ; une imprimante 3D est mise en place en Franche Comté et une autre en Bourgogne pour expérimenter les conditions de déploiement de cet usage.

7. Expérimenter et développer une action télémédecine sur trois sites

Le pôle adulte de Besançon, les services de Saône et Loire et les structures de Imphy (58) se sont équipés en équipement de télémédecine et ont pu participer à des tests réalisés par un des élèves ingénieurs stagiaires (voir Zoom sur la télémédecine).

8. Coordonner le développement de la numérisation et l'opérationnalité des dispositifs e-santé

Afin de faciliter le déploiement du schéma directeur régional et des usages numériques dans les structures, un référent régional a été nommé et chaque structure va se doter d'un référent sur ces aspects pour favoriser l'essaimage.

L'impression 3D et les objets connectés

L'un des deux élèves ingénieurs s'est vu confier plus principalement les missions suivantes en lien avec le Centre d'expertise et de Ressources Nouvelles Technologies et communication (CRN-T) :

- Créer un boitier USB permettant de s'interfacer avec un ordinateur sous réserve de disposer d'un logiciel de défilement automatique, pour réaliser un clic gauche, droit ou un double clic gauche à l'aide d'un contacteur.
- Créer un joystick et boutons adaptés permettant de contrôler un ordinateur.

Le principe de ces deux projets est de créer un objet réalisable aussi bien par un professionnel médico-social que par un proche de la personne concernée. L'élève ingénieur a donc réalisé des tutos, avec la liste des matériaux nécessaires pour ces deux objets. Ces tutos seront diffusés par le CRN-T. Ces travaux permettront aux personnes en situation de handicap de disposer d'un objet plus facilement adaptable à leurs besoins et attentes et à un prix bien moins élevé que dans le commerce.

Zoom sur le développement de la télémédecine

Le second élève ingénieur avait pour mission, en lien avec le GCS Esanté de procéder à des tests de développement de téléconsultation, expertise, assistance…. au sein des établissements APF France handicap. Il s'agissait de définir les besoins en terme d'usage, d'accompagner le développement des téléconsultations avec les CHRU de la région, et de favoriser la télé-expertise notamment en « intra-APF France handicap ». Par exemple, les structures d'Imphy comptent dans leurs effectifs un médecin nutritionniste qui pourrait être utilement consulté par les professionnels et usagers des autres structures APF France handicap.

Poursuivre le développement des usages numériques

La direction régionale et l'ensemble des établissements et services APF France handicap de Bourgogne Franche Comté vont poursuivre le déploiement du schéma directeur régional pour le développement du numérique. Cette dynamique nouvelle, et passionnante, s'inscrit dans une démarche d'apprentissage partagée. Il est envisagé d'accueillir de nouveaux élèves ingénieurs en stage l'année prochaine. Ces stagiaires apportent des compétences dont les structures médico-sociales disposent peu. Par ailleurs, cette action permet à l'association de faire connaitre nos activités à de jeunes – futurs – actifs qui ne connaissaient pas ou peu le secteur : une façon de créer des vocations médico-sociales chez les ingénieurs ?

Coté territoires, les acteurs du mouvement s'engagent dans le même temps dans un projet ambitieux avec le Conseil Régional et l'université de Bourgogne : « INDI » Investir le Numérique pour Développer l'Inclusion en 4 axes : Former les personnes, les accompagner ; Recenser et sensibiliser les Etablissements Publics Numériques et les équiper en matériel adapté.

Participation dans le cadre du Hacking Health de Besançon en Octobre 2018.

A l'occasion de la seconde édition de ce marathon de l'innovation organisé à l'initiative du pôle des microtechniques et du Grand Besançon qui vise à inventer la santé de demain, un binôme composé d'un ergothérapeute d'Imphy et d'un résident du foyer ont porté un défi sur la problématique d'une aide technique robotisée d'aide à l'alimentation à fabriquer soi-même. Cette proposition a rencontré un franc succès auprès des étudiants et a été primée par le Conseil régional. Une nouvelle aventure à suivre !

PORTEUR DU PROJET :

Evelyne Marion
Responsable Régionale de l'Offre de Service
Tél. : 06 80 67 37 07
evelyne.marion@apf.asso.fr

Auteur : Suzanne Malissard
Diffusion : Octobre 2018

fiche innovation

34

UNE AUTO-ÉCOLE POUR DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES JEUNES

IEM « François Xavier Falala » – Hérouville Saint Clair

Un renfort d'autonomie

Que l'on soit en situation de handicap ou pas, l'autonomie des jeunes peut notamment passer par l'obtention du permis de conduire. Or les jeunes en situation de handicap accompagnés par l'IEM François Xavier Falala à Hérouville-Saint-Clair ne pouvaient pas apprendre à conduire dans les auto-écoles classiques du territoire, celles-ci ne disposant pas de véhicules adaptés. Par ailleurs, le coût du permis de conduire était trop élevé pour beaucoup de familles. C'est face à ce constat que les professionnels de l'IEM ont décidé d'ouvrir leur propre auto-école associative.

L'acquisition de matériel et de compétences

Afin de mener à bien ce projet, l'IEM d'Hérouville Saint Clair a acquis une voiture adaptée à un grand nombre de handicap et un logiciel de cours de code (Rousseau). L'équipe a également créé un support pédagogique adapté pour l'apprentissage de la conduite, qui a été déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle).

Par ailleurs, un tel projet nécessite le recrutement d'un enseignant de la conduite. Un recrutement qui n'a pas été aussi simple que prévu, en effet, le professionnel doit être en capacité d'enseigner la conduite de voiture adaptée, de scooter et de voiturette. De plus, la spécificité du projet nécessite une certaine attirance de l'enseignant pour l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.
En termes de financement, l'Agence Régionale de Santé abonde le projet pour 29 202 euros en 2017, et la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement complète le financement à hauteur de 7 269 euros. Environ 8500 euros ont été nécessaires pour l'achat des matériels (voiture, logiciel…) et 28 000 euros financent le recrutement de l'enseignant de conduite.

Les jeunes accueillis à l'IEM doivent adhérer à APF France handicap et payer les frais d'examen du code de la route. Le reste des frais est pris en charge par l'IEM, le passage du permis de conduire étant un axe du projet personnalisé.

Pour les personnes extérieures à l'IEM, des tarifs ont été établis, tous les élèves doivent adhérer à l'association pour pouvoir bénéficier des services de l'auto-école. À titre d'exemple, le « forfait sécurisé code + conduite » coûte 1140 euros [(50h de conduite à 1000 € + présentation à l'examen pratique à 35 € + formation code de la route à 50 € + inscription à l'examen du code de la route à 30 € + adhésion à APF France handicap à 25 €)].

Un dispositif profitant à tous les enfants de l'IEM

À l'origine, le projet d'auto-école avait vocation à être proposé aux jeunes accompagnés par la section SPVA (section de préparation à une vie adulte), ceux-ci ayant entre 16 et 20 ans. Il est rapidement apparu nécessaire d'ouvrir le bénéfice de ce projet aux autres enfants accompagnés : en effet, tout le monde est usager de la route (passagers, pétions, utilisateurs de fauteuils roulants etc.) ! Ainsi des ateliers sont organisés par l'enseignant de la conduite pour sensibiliser jeunes et salariés aux dangers de la route. Ce dispositif permet d'assurer la sécurité de chacun dès le plus jeune âge. De plus, certains enfants accompagnés deviennent « prescripteurs » de sécurité routière auprès de leurs familles et amis.

Un dispositif qui fait ses preuves !

L'auto-école a ouvert ses portes en septembre 2014, et depuis plusieurs jeunes ont suivi une formation, et certains ont pu obtenir le permis de conduire. En 2017 :

- 8 élèves ont préparé le code, et 4 ont été reçus
- 19 élèves ont suivi la préparation à l'épreuve théorique générale dans une démarche de « culture code »

- 7 élèves ont préparé le permis B et 3 l'ont obtenu.
- 4 élèves ont préparé le permis AM (Cyclomoteur et voiturette) et 2 ont été reçu.

Ce projet est également inclusif, car si l'apprentissage de la conduite se fait au sein de l'IEM d'Hérouville-Saint-Clair, les candidats au permis B rentrent dans le dispositif de droit commun pour l'épreuve.

Des bénéfices collatéraux

Outre l'obtention d'un permis de conduire pour certains jeunes, la présence de l'auto-école dans l'IEM, et les différents ateliers qui sont animés ont eu des effets bénéfiques indirects.

En expliquant l'attention nécessaire à la conduite, l'auto-école a amené de la sérénité dans les transports groupés de nos usagers. Les plus petits ont compris qu'il était difficile de conduire et d'assurer la discipline. Et d'un point de vue scolaire, il est devenu évident que la maîtrise des calculs simples et des notions comme le singulier / pluriel trouvaient tout leur intérêt pour progresser dans les apprentissages du code de la route.

L'auto-école s'est également intégrée dans les parcours éducatifs et rééducatifs des usagers en justifiant, par exemple, l'importance du respect de la règle ou encore la nécessité de suivre avec rigueur une rééducation pour ensuite s'engager dans un projet permis de conduire.

Pour les professionnels de l'établissement et les stagiaires, c'est aussi prendre en compte le risque majeur que représente les accidents de la route lors des trajets domicile - lieu de travail ou lors des trajets de missions. Et c'est enfin une veille constante sur la réglementation routière, sans cesse en évolution.

Un développement externe en cours

Le projet d'auto-école a été partenarial depuis son origine, l'établissement ayant travaillé en étroite collaboration avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados.
Plusieurs partenaires font régulièrement appel aux services de l'auto-école :

- L'auto-école propose également des évaluations à la conduite pour les personnes accompagnées par l'IMPR (institut de médecine physique et de réadaptation, accompagnant des adultes) d'Hérouville-Saint-Clair.
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados peut orienter des personnes vers l'auto-école pour évaluer la faisabilité d'un projet « permis de conduire ».
- Le Centre d'Éducation et de Sécurité Routière de Ifs a pu développer dans le cadre de ce partenariat, un parcours adapté aux personnes en situation de handicap.
- Les établissements Lenoir (établissement d'adaptation de véhicules) nous interrogent sur la réglementation du permis de conduire et nous profitons de leur expertise technique sur les aménagements des postes de conduite.

Aujourd'hui, le souhait est de pouvoir ouvrir davantage la possibilité de recourir à l'auto-école à des personnes « extérieures » à l'IEM d'Hérouville-Saint-Clair. Une coopération avec les autres établissements médico-sociaux de l'agglomération Caennaise est en cours, et des créneaux leur sont réservés.

Pour l'instant ces coopérations amènent des questions individuelles, et le bouche à oreilles devrait permettre de développer les activités de l'auto-école. Le projet n'a pas vocation à concurrencer le secteur marchand, mais tant que les acteurs commerciaux n'adapteront pas leurs activités aux personnes en situation de handicap, l'auto-école de l'IEM d'Hérouville-Saint-Clair aura toute sa place et pourra se développer.

PORTEUR DU PROJET :
Béatrice Langlois
Directrice

Tél. : 02 31 95 25 02
beatrice.langlois@apf.asso.fr

Auteur : Suzanne Malissard
Diffusion : Novembre 2018

fiche innovation

35

STATION DE NETTOYAGE POUR FAUTEUIL ROULANT

Délégation départementale Ille et Vilaine

Nature de l'innovation

« Un fauteuil roulant propre pour tous ! » La délégation départementale APF France handicap d'Ille-et-Vilaine a créé une station de nettoyage dédiée aux personnes utilisant des fauteuils roulants, électriques comme manuels. Ce service répond à un besoin exprimé par les personnes et facilite leur inclusion.

Contexte et mise en œuvre du projet

Ce projet prend racine dans la volonté de proposer une réponse aux difficultés que certaines personnes en situation de handicap rencontrent pour l'entretien de leur fauteuil roulant. En effet il n'est pas aisé de faire nettoyer son fauteuil en raison, d'une part, des ressources modestes des personnes et du coût que peut représenter l'intervention d'un professionnel du nettoyage, et, d'autre part, de l'impossibilité pour les auxiliaires de vie à domicile ou en établissement de réaliser cet acte qui n'entre pas dans leurs missions.

Ainsi, lors d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Service d'Accompagnement Médico-Social (SAMS) 35, a germé l'idée de trouver et de proposer une alternative aux personnes en fauteuil. Cette dynamique a été suivie par l'organisation de plusieurs groupes de travail avec des membres à la fois du CVS et de la délégation départementale. Ces différents travaux ont abouti à un projet de création d'une station de nettoyage dans un lieu dédié, et non à domicile. En effet, au regard tant de la technicité du matériel utilisé que du temps nécessaire au nettoyage, il n'était pas possible de réaliser la prestation au domicile des personnes.

Tous les acteurs ont décidé de faire de cette station de nettoyage un vecteur de transversalité entre milieu ordinaire et spécialisé. Ainsi, il a été décidé que des bénévoles de la délégation effectueraient cette activité auprès d'adhérents de la délégation comme auprès d'usagers adhérents du SAMS 35.

Description et fonctionnement de la station

La station de nettoyage est installée à la Délégation APF France handicap. La prestation réalisée se déroule en deux étapes :

- Un nettoyage à l'air ;
- Un nettoyage à l'éponge humide pour parfaire la première étape.

Pour la bonne réalisation de cette activité, l'acquisition de plusieurs équipements a été nécessaire en plus des divers produits de nettoyage. En effet, l'ensemble de l'activité a été réfléchie afin qu'elle puisse être adaptée aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient bénéficiaires de la prestation ou qu'elles la réalisent. Les équipements de la station de nettoyage sont les suivants :

- un espace fermé dédié (installé sur une dalle de béton) ;
- un lève-personne permettant de sécuriser et faciliter le transfert de la personne ;
- un compresseur ;
- une plateforme élévatrice.

Pour délivrer ce service, la station de nettoyage s'appuie sur des bénévoles formés à manipuler les différents équipements dans l'optique de sécuriser le bénévole et d'éviter tout dommage au fauteuil de la personne.

Plusieurs conditions ont été établies pour qu'une personne puisse bénéficier de la station de nettoyage :

- la prestation ne s'effectue que sur rendez-vous ;
- le service ne s'adresse qu'aux adhérents de l'association pour un prix de cinq euros par nettoyage ;
- les bénévoles ne s'occuperont pas du transfert hors du fauteuil. En conséquence, il sera nécessaire que la personne vienne avec une tierce-personne afin d'assurer le transfert permettant aux bénévoles de réaliser le nettoyage dans les meilleures conditions possibles, dans un cadre sécurisé et sécurisant.

Financement de la station

Afin de mener à bien ce projet, la délégation départementale a dû acquérir du matériel spécifique et réaliser quelques investissements. Ainsi la station a représenté un investissement de 4 600 euros (hors coût des produits nettoyants), notamment pour l'acquisition d'une plateforme élévatrice et la pose d'un abri.

Cet investissement a fait l'objet d'une demande d'aide au financement au service de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine dont la réponse est toujours attendue.

La délégation 35 s'est également rapprochée d'un acteur local, l'association Envie Autonomie, œuvrant dans le champ de l'insertion, qui récupère du matériel médical afin de le remettre en état pour le revendre ou le louer. Cette association propose ainsi de former les bénévoles de la délégation à l'utilisation des différents matériels et produits.

Une solution complémentaire

Le partenariat avec l'association « Envie Autonomie » permet à la station de nettoyage de se positionner comme une offre complémentaire de celle de cette association qui elle-même remet en l'état des fauteuils roulants dans l'optique de les louer ou les revendre. La station de nettoyage n'a pas vocation non plus à concurrencer les services de maintenance des fauteuils que proposent les fournisseurs de matériels et aides techniques mais à être une alternative peu couteuse pour les adhérents.

PORTEUR DU PROJET :

Cécile Cottebrune Desbats
Directrice territoriale

Tél. : 02 99 84 26 66
cecile.cottebrunedesbats@apf.asso.fr

Auteur : Clément Souris
Diffusion : Décembre 2018

fiche innovation

36

CHOISIR ET ADAPTER SON LOGEMENT GRÂCE À LA RÉALITÉ VIRTUELLE

Délégation départementale de l'Aveyron

Une offre d'habitat adapté et sécurisé

Les adhérents et professionnels de la délégation départementale APF France handicap de l'Aveyron ont souhaité développer dès 2012 un dispositif innovant d'habitat inclusif entièrement accessible, sécurisé et adapté (lève personne, plan de travail modulable, lit douche rabattable etc.) pour les personnes en situation de handicap moteur. Ce projet intitulé « Habitat Choisi » qui aboutira prochainement à la construction de 8 appartements domotisés a été complété par un dispositif de visite des appartements en Réalité Virtuelle.

Il s'agit de donner la possibilité aux personnes intéressées de réaliser une visite virtuelle du logement afin de se projeter dans les lieux avant la finalisation des travaux et d'anticiper les éventuels besoins d'aménagements et d'adaptations personnalisés. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de transition inclusive qui traverse le secteur médico-social.

Le dispositif a été présenté au Congrès APF France handicap 2018 de Montpellier où une trentaine de personnes en situation de handicap ont pu tester l'application, selon leur préférence, soit en réalité virtuelle, soit via l'utilisation d'une tablette tactile et une interface graphique adaptée.

Partenariats et financement

Afin de mener à bien ce projet, la délégation s'est associée avec l'association SOLiHA Aveyron et l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT) au sein duquel un ingénieur stagiaire a été recruté pour une durée de 4 mois afin d'accompagner techniquement la modélisation de l'appartement en réalité virtuelle. Ce stage a été intégralement financé sur des fonds propres alloués par APF France handicap lors du Congrès 2018 de Montpellier.

Aucun autre investissement initial n'a été réalisé, le matériel technique (casque de réalité virtuelle et manettes) ayant été gracieusement prêté par l'IRIT. Le recours à cette technologie en amont de la construction a permis de diminuer significativement le coût éventuel de réaménagement du logement. De plus, Il n'existe aucun coût récurrent lié à l'exploitation du dispositif.

Une expertise d'usage

Ce projet a été co-construit avec des personnes en situation de handicap, investies dans la délégation APF France handicap de l'Aveyron et impliqués à tous les stades du processus, de la phase de conception, aux séances de développement et de test avec les chercheurs de l'IRIT.

L'expertise d'usage a permis de croiser les regards, de sensibiliser les professionnels aux adaptations souhaitées par les personnes, et de confronter les attentes de ces dernières aux possibilités techniques et financières.

La réalisation du projet

L'ingénieur a procédé dans un premier temps à la modélisation du logement à partir des plans d'architecte fournis par l'association afin de définir l'aménagement type d'un appartement. Il a ensuite modélisé les murs et la plupart des meubles adaptés

qui compte tenu de leurs spécificités n'étaient pas disponibles sur les bases de données internet classiques.

Au sein de l'application, l'utilisateur se visualise comme une personne en fauteuil avec un point de vue à la 1ère personne. Il peut contrôler grâce aux manettes les déplacements et l'orientation du fauteuil. Le dispositif lui permet également d'interagir avec l'environnement (lumières, objets …).

Un projet innovant et bénéfique

Le recours à la réalité virtuelle a permis :

- D'identifier toutes les interactions possibles en termes de domotique au sein des futurs logements,
- D'adapter les aménagements initialement prévus dans le projet de construction aux besoins et attentes des futurs utilisateurs,
- De sécuriser et aider à la décision les personnes en situation de handicap qui souhaitaient candidater au dispositif innovant d'habitat inclusif,
- A la délégation d'être identifiée par des acteurs de droit commun et notamment par des professionnels de la construction (architectes, métiers du génie civil etc.) comme un centre ressource pouvant apporter une expertise sur les problématiques du handicap et les normes d'accessibilité.

Perspectives de développement

Aujourd'hui, l'équipe projet souhaite acquérir un casque de réalité virtuelle et améliorer la technologie développée afin de réduire les troubles liés à l'utilisation à savoir la contradiction apparente entre les informations reçues par le cerveau et émanant de la vision et les récepteurs musculaires qui génèrent chez certains utilisateurs nausées et vertiges. Les équipes de l'IRIT travaillent également sur une nouvelle pratique du dispositif sans contraintes liées à l'utilisation des manettes.

La délégation souhaite en parallèle poursuivre le développement de son offre de contenu et le déploiement du dispositif auprès de nouveaux acteurs. Des partenariats avec des ergothérapeutes et des centres de rééducation fonctionnelle pourraient être ainsi envisagés afin d'identifier systématiquement en amont des constructions les aménagements et adaptations nécessaires. Plus largement ce dispositif pourrait être proposé aux acteurs du droit commun sous forme de prestations rémunérées afin d'être au plus proche des attentes des futurs utilisateurs qu'ils soient ou non en situation de handicap.

PORTEUR DU PROJET :

Jean-Michel Nicolas
Chef de projet habitat

Tél. : 06 37 73 66 17
jean-michel.nicolas@apf.asso.fr

Auteur : Léna Eschbach
Diffusion : Janvier 2019

fiche innovation

37

DE LA GESTION MUTUALISÉE DES CONGÉS AU DISPOSITIF « CHAMBRE PARTAGÉE »

FAM les Hirondelles – Aix les Bains

Une plus grande flexibilité pour plus d'inclusion

Le Foyer d'Accueil Médicalisé « les Hirondelles » d'Aix les Bains, ouvert depuis 1992, accueille 36 adultes en situation de handicap. Depuis l'ouverture, l'usage fait qu'une partie des résidents retourne régulièrement dans leur famille les week-ends et durant les vacances malgré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui ne prévoit que 35 jours d'absence pour convenance personnelle. En 2016, cette pratique est remise en cause, après plusieurs interpellations du conseil départemental de la Savoie, qui souhaite une application stricte du RDAS pour que l'établissement ne soit pas vide une partie de l'année alors que des personnes sont sur liste d'attente.
Dans ce contexte, le FAM « les Hirondelles » entame une réflexion avec les résidents et leurs familles afin de concilier respect du projet de vie et optimisation des places afin de sortir d'une logique de décompte par résident et tendre vers une mutualisation des droits par structure.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Garantir le respect du droit aux vacances des personnes hébergées
- Introduire de la souplesse dans l'application des dispositions du RDAS

En 2017, grâce à une vraie mobilisation des familles, une écoute et un travail collaboratif avec le conseil départemental, l'établissement teste durant un an, un nouveau concept de décompte des jours de congés mutualisés et le dispositif « chambre partagée ».

Une démarche en deux temps

Le FAM dispose de 1260 jours d'absences possibles à l'échelle de la structure (36 résidents x 35 jours), qu'il attribue en fonction des demandes des personnes accueillies et de leur famille. Près de 75% ne sortent pas ou peu du foyer ; le quart restant utilise donc les jours non-consommés par le reste des résidents. Grace à ce fonctionnement, ils partent en moyenne un week-end sur deux et durant les vacances de fin d'année et d'été sans pour autant dépasser le stock de congés.

Afin que les chambres soient occupées toute l'année et ainsi répondre à la demande d'optimisation des places du conseil départemental ; le principe de la chambre partagée est créé. Celles-ci sont proposées à d'autres personnes qui sont sur liste d'attente en accueil temporaire, lorsque les résidents volontaires sont absents durant de longues périodes (au-delà de 35 jours). Le choix s'effectue lors de la commission d'admission sur proposition de l'assistante sociale qui est en lien constant avec les familles en attente de solution. Le nouveau résident à un statut identique à un séjour temporaire ordinaire et participe aux frais de séjour dans les conditions réglementaires.

« ON NE POUVAIT PAS SIMPLEMENT RESPECTER LES REVENDICATIONS DE MAINTENIR DES LIENS FAMILIAUX : IL FALLAIT ALLER AU-DELÀ. NOUS AVONS MIS EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES ET C'EST SUR PROPOSITION DES FAMILLES ET RÉSIDENTS QUE LA CHAMBRE PARTAGÉE EST NÉE. »

Fatima Oumedjbeur
Directrice

Diversification des modes d'accueil pour accompagner les parcours

Le dispositif répond à une logique d'inclusion et à un principe de solidarité ; valeurs fortes d'APF France handicap. L'idée étant de concilier les projets de deux personnes en situation de handicap, avec d'un côté plus de temps hors structure pour plus d'inclusion et de l'autre une réponse temporaire pour pérenniser la vie à domicile.

Cette innovation est saluée lors du colloque Réponse accompagnée pour tous organisé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Loire car elle s'inscrit dans la démarche. Elle répond à un des principes qui est d'apporter une réponse à toutes les situations, mêmes les plus complexes.

Incidences sur les pratiques professionnelles

Ce nouveau concept qui n'a pas engendré de coût supplémentaire a néanmoins transformé les pratiques :

- Majoration significative de l'activité logistique (entretien, état des lieux…), et administrative (contrat de séjour, état des lieux avant/après, informations…)
- Renforcement de la coordination entre les acteurs internes et externes (développement du travail en réseau avec les partenaires du secteur sanitaire et médico-social en amont et en aval du séjour pour favoriser la continuité du projet de vie de l'usager)

La diversification de l'offre à moyens constants n'a pu se réaliser que grâce à la mobilisation des équipes du FAM qui ont démontré leur capacité d'adaptation. L'enjeu était de garantir une qualité d'accompagnement de tous les résidents en intégrant une dose de flexibilité de l'activité.

Accompagnement de l'évolution des pratiques

Le succès de l'expérimentation a conduit à une généralisation de la mutualisation des congés à tous les établissements (même hors APF France handicap) sous la compétence du département de la Savoie.

L'approche « chambre – espace privatif » a évolué vers une :

- Ré-interrogation des valeurs de solidarité
- Nécessité de réfléchir à l'évolution des contrats d'accueil pour être en adéquation avec l'accueil séquentiel
- Réflexion autour de l'aménagement des chambres et du bâti des futures constructions

Cette expérience a révélé que les équipes du FAM ont des outils et des savoirs faire pour accompagner les projets au long court. En revanche, les besoins et attentes des personnes en court séjour, nécessitent la construction d'un nouveau référentiel pour donner sens à l'accompagnement de projets partagés avec des équipes partenaires, de culture et de statuts différents.

PORTEUR DU PROJET :

Fatima Oumedjbeur
Directrice du FAM les Hirondelles

Tél. : 04 79 88 10 08
fatima.oumedjbeur@apf.asso.fr

Auteur : Christelle Codé
Diffusion : Février 2019

ÉVALUATION DE PROJET

A QUOI SERT L'EVALUATION ?

- Améliorer son projet et ceux futurs,
- Contrôler la réalisation d'un objectif,
- Valoriser son action et communiquer auprès des acteurs, des partenaires et des autorités de tarification et de contrôle.

LES FONDAMENTAUX DE L'EVALUATION

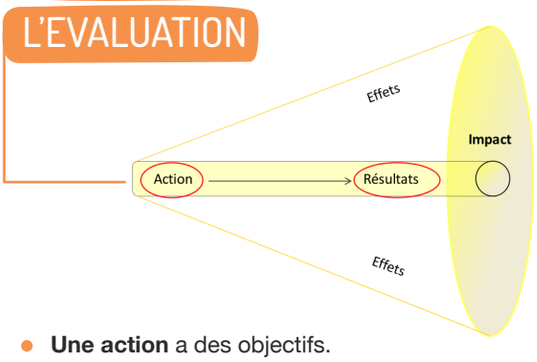

- **Une action** a des objectifs.
- **Les résultats** sont les changements produits directement par une action. Ils sont à comparer avec les objectifs formalisés avant le lancement d'un projet.
- **Les effets** sont les incidences directes et indirectes d'une action. Ils correspondent aux résultats et à d'autres dynamiques contraintes provenant de l'environnement. Ils peuvent être anticipés, mais avec une marge d'incertitude.
- **L'impact** constitue l'ensemble des changements significatifs et durables, positifs et négatifs, prévus ou imprévus, sur les personnes, les groupes et leur environnement, observé à la suite d'une action.

LE PROCESSUS D'EVALUATION

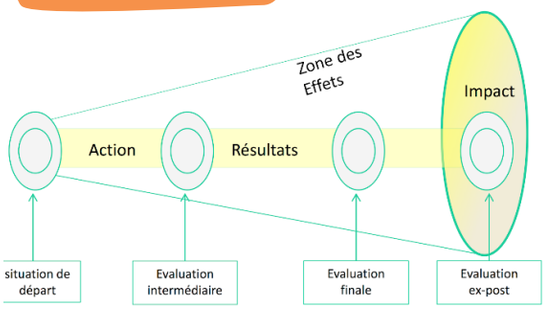

L'évaluation peut intervenir à toutes les étapes d'une action :

- **Evaluation préalable** afin d'analyser la pertinence des objectifs par rapport aux enjeux identifiés, la cohérence des objectifs entre eux et la cohérence des moyens par rapport aux objectifs.
- **Evaluations intermédiaires** afin de confirmer la pertinence des objectifs et du choix des moyens mis en œuvre.
- **Evaluation finale** de fin du projet afin de porter un jugement sur l'efficacité et l'utilité de ce projet et la durabilité de ses effets.
- **Evaluation ex post** afin de mesurer l'impact réel d'un projet, soit tous les effets produits par ce dernier. Cette évaluation utilise les indicateurs définis au début du projet, en utilisant la même méthodologie (même outils, mêmes observateurs), pour observer une évolution éventuelle.

CONSTRUIRE DES INDICATEURS

Indicateurs de processus

Permet de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du projet. Pour chaque indicateur de résultat, la situation de base ainsi qu'une cible à atteindre doivent être déterminées.

Exemples :

- Écart entre échéancier planifié et calendrier de production réel des différents livrables liés au projet.
- Écart entre ressources réalisées et ressources planifiées (en euro).

Indicateurs de résultat

Permet de mesurer le degré d'atteinte des objectifs de votre projet. Pour chaque indicateur de résultat, vous devrez déterminer la situation de base ainsi qu'une cible à atteindre.

Exemples :

- Taux d'utilisation par les usagers du nouveau service
- Qualité des prestations offertes

Indicateurs d'effets collatéraux

Permet de mesurer le degré d'atteinte des objectifs du projet. Pour chaque indicateur de résultat, la situation de base ainsi que la cible à atteindre doivent être déterminées.

Exemples :

- Mesure de la charge de travail des équipes directement et indirectement concernés par le projet (nombre d'heures supplémentaires)
- Mesure de satisfaction au travail du personnel

QUELQUES CONSEILS POUR UNE EVALUATION REUSSIE

- L'évaluation finale doit être pensée dès le début du projet,
- Des moyens humains, techniques et financiers doivent être mobilisés pour ce travail,
- Une évaluation doit être pensée comme un processus participatif et non comme un contrôle,
- Une évaluation concerne l'ensemble des acteurs du projet : tous les acteurs doivent être impliqués.

ÉVALUER LES INNOVATIONS

Un enjeu pour l'essaimage

LES PROCESSUS D'INNOVATION SONT SITUÉS

L'innovation n'existe pas hors sol. Elle s'inscrit inévitablement dans un contexte organisationnel et environnemental qui la précède et qui se retrouvera plus ou moins modifié par son implémentation.

L'évaluation d'une innovation doit donc s'attacher :

- à l'évaluation de ses impacts directs et indirects ;
- à l'évaluation de ses conditions d'émergence.

Les conditions d'émergence concernent :

- le contexte organisationnel (interne) et environnemental (externe, ie réglementation, culture, démographie, politique, profession, etc.) ;
- les modalités de portage de cette innovation (organisation du projet, ie gouvernance du projet, participants, durée, étapes, outillage, communication, etc.).

L'IMPACT MAJEUR DE LA TEMPORALITÉ DANS L'ÉVALUATION DES INNOVATIONS

Appropriation et usage :

- Usages réels VS usages prescrits ;
- Assimilations/Accommodations (Piaget).

Modifications organisationnelles :

- Effets de palier ;
- Stratification des organisations dans les processus existants.

Optimisation des coûts :

- Absorption des coûts fixes ;
- Suppression des tâches inutiles.

EVALUER L'USAGE : TENIR COMPTE DES PROCESSUS D'APPROPRIATION

Pour Norbert Alter, les innovations trouvent leur source dans les déviances banales aux organisations établies. Ainsi, innovation et organisation s'opposent :

- L'innovation remet en cause, au moins pour partie, l'organisation établie ;
- L'innovation engage vers un inconnu et s'apparente ainsi à une certaine prise de risque alors que l'objectif de l'organisation est de réduire les risques et donc les incertitudes.

Mais, l'organisation peut constituer une source de légitimation des innovations en favorisant leur adoption voire en encourageant leur émergence ou tout du moins certaines d'entre elles.

Du point de vue de l'évaluation, une partie des innovations ne donnent pas leur plein potentiel tant que les organisations ne sont pas alignées. Mais, cet alignement ne s'effectue souvent qu'après la reconnaissance du bien fondée de l'innovation.

Deux phénomènes amenuisent l'impact des innovations évalué in vivo par rapport à leur impact potentiel :

- Le décalage entre le temps d'émergence et d'implantation de l'innovation et l'alignement organisationnel ;

- La stratification des organisations dans les processus existants, c'est-à-dire la co-existance de process et ressources (outils, compétences, etc.) des organisations antérieures avec ceux déployés dans le cadre de l'innovation évaluée.

EVALUER L'USAGE : LES INNOVATIONS S'INSCRIVENT DANS DES SCHÈMES ORGANISATIONNELS PRÉEXISTANTS

Les mécanismes d'appropriation créent un décalage inévitable entre les usages réels et les usages initialement prescrits.

Les représentations classiques ou mécanistes qui séparent distinctement la phase de conception et la phase d'utilisation sont intéressantes d'un point de vue didactique mais assez peu opérantes en pratique. On leur préfèrera une approche en termes de boucles itératives alternant conception pour l'usage et conception par l'usage.

La conception par l'usage trouve sa source dans les projections et finalités poursuivies par l'utilisateur. Ces projections sont en partie préordonnées ou préorientées par le dispositif et ses usages prescrits mais ne sont pas pour autant totalement prédéterminées. C'est dans cet écart entre prédétermination et préordonnation que va se jouer l'émergence d'usages déviants en plus ou en moins par rapport aux usages prescrits.

EVALUER L'USAGE : L'ÉVALUATION COURT TERME, LE DANGER DE LA MÉSESTIMATION DES COÛTS

Les processus d'appropriation d'une part et les temps d'alignement organisationnels d'autre part rendent les coûts d'une innovation difficiles à évaluer à court terme. Le risque est de conclure trop précocement à la non pertinence d'une innovation en raison d'un ratio coût/bénéfice trop faible.

Le risque de sous-estimation des coûts :
il est d'usage de bien distinguer les coûts de portage du projet de ceux directement liés à l'innovation. Cependant, une partie des ressources mobilisées dans le processus d'innovation (ie porteurs de projet, assistance au déploiement, etc.) seront toujours nécessaires en phase de routine.

Le risque de surestimation des coûts ou de sous-estimation des bénéfices :

- Les innovations comportent une part de coûts fixes initiaux souvent non négligeables dont il est difficile d'évaluer la couverture tant que le dispositif n'a pas atteint son plein potentiel ;
- Le temps d'alignement organisationnel conduit à cumuler les coûts de l'ancienne organisation avec ceux de la nouvelle tant que le processus d'alignement n'est pas achevé.

Jean-Baptiste Capgras
Maître de conférences en Sciences de gestion
Responsable du Master Management des Pôles hospitaliers et des fonctions transversales
IFROSS / Université Jean Moulin Lyon 3

ÉVALUATION

APF Lab – Le Laboratoire de l'innovation

Dans le cadre d'APF Lab projets innovants, chaque projet bénéficie d'une démarche pour évaluer son impact social, c'est-à-dire les effets sur les personnes directement concernées. C'est une approche essentielle dans toute dynamique d'innovation.
La méthode consiste à définir le plus précisément possible, au début du Lab, les objectifs du projet puis à en suivre méthodiquement la mise en œuvre, sur deux années, pour pouvoir en mesurer l'impact dans le temps.

Par exemple, pour le projet « Réseau d'entraide et de solidarité » mis en œuvre par la délégation de la Haute-Saône, 4 objectifs ont été déclinés en 9 « résultats attendus », comme : « connaître les principales problématiques sociales sur le département » pour l'objectif « développer un réseau de veille et d'alerte des besoins des personnes ». Ainsi, pour ce projet 17 indicateurs font l'objet d'un suivi régulier, avec un reporting semestriel.

Le processus nécessite une pleine implication de chaque porteur de projet, premier acteur de la mise en œuvre de cette évaluation. L'enjeu est que la méthode de mesure s'adapte précisément à la taille du projet. C'est pourquoi, dans chaque région les porteurs de projet sont accompagnés, en premier lieu par le responsable inter régional des actions associatives (RI2A). De plus, chaque porteur de projet bénéficie de l'accompagnement d'Aline Peyrègne (consultante les « Beaux Projets »). «Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion sur l'impact de leur projet, explique Aline Peyrègne, c'est d'abord un gros travail pour convaincre de l'utilité d'une telle démarche. Tout devient plus simple lorsque les personnes comprennent qu'elles peuvent axer l'évaluation sur ce qui les intéresse ou leur pose question, et que c'est un outil d'aide à la réflexion.»

La démarche a été conçue pour être directement utile dans la conduite de chaque projet, elle n'intervient pas « en plus », mais s'inscrit comme « un plus » pour les projets. Autant que possible, elle est mise en œuvre en lien avec les personnes impliquées, avec chaque équipe impliquée et avec les partenaires.

Pour APF France handicap, cette démarche ouvre la voie d'une nouvelle exigence pour le monde associatif. Il est logique que les délégations en soient les pionniers, pour contribuer à développer le « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » de tous !

« L'innovation est cette incroyable intersection entre l'imagination d'une personne et la réalité dans laquelle elle vit. »

Ron Johnson, CEO, JC Penney

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'OFFRE DE SERVICE
17, boulevard Auguste Blanqui / 75013 Paris
https://www.apf-francehandicap.org

APF France handicap